

CHASSES

en Loir-et-Cher

Mars
2024
N° 1/2024



Assemblée générale FDC 41

Vendredi 26 avril 2024

GESTION CYNÉGÉTIQUE

Comptages Faisan
Nouveau technicien de secteur

FORMATIONS & ANIMATIONS

Calendrier des formations
Devenir piégeur agréé
Calendrier Instants Nature
Vacances buissonnières

ÉVÉNEMENT

Exposition des trophées
Randonnée des chasseurs

CONCOURS PHOTOS 2023

1^{er} prix Scènes de chasse
Jérôme BOUET

NOUVEAU TRANSIT CUSTOM



Rencontrez votre futur collègue préféré.

Sa mission : l'efficacité. Volume, charge, hauteur, transmission intégrale, il est adapté à tous les métiers. Sa mission, c'est aussi la sécurité et le confort, nouvelle suspension à 4 roues indépendantes, écran tactile 13" et compatible 5G, travaillez l'esprit tranquille.



GROUPE
ROSSELLO

90 Allée Gustave Eiffel,
41350 Saint-Gervais-la-Forêt

19 Route de Paris,
41100, Saint-Ouen



SOMMAIRE

5-13/ L'ACTU EN BREF

14-15/ PETIT GIBIER

Comptages de printemps

16/ VIE FÉDÉRALE

Assemblée générale de la FDC 41

17-20/ ANIMATIONS NATURE

Calendrier Instants Nature 2024

21/ MANIFESTATION

3^e édition de la Randonnées des chasseurs

22-24/ FORMATIONS 2024

Devenez piègeur agréé

Calendrier des formations 2024

25/ PUBLICATION

Atlas des mammifères de la région

Centre-Val de Loire

26-30/ DÉGÂTS DE GIBIER

31/ RÉGLEMENTATION

SIA, la date butoir de création de compte
31/12/2024

32/ PORTRAIT

Xavier Pelletier, préfet du Loir-et-Cher

33/ PARTENARIAT

Direction Départementale des Territoires

34/ GASTRONOMIE

Colvert rôti et ses betteraves

avec jus à l'hibiscus et cacao

Le Bruadan, la bonne adresse en Sologne

ÉDITO

Chers chasseurs,

Nous sommes impatients de recevoir les résultats globaux de la saison 2023-24, mais d'ores et déjà, nous pouvons affirmer qu'elle s'est déroulée de manière satisfaisante dans l'ensemble. J'espère sincèrement que les plans de chasse ont été pleinement réalisés et que les prélèvements de sangliers seront à la hauteur de nos attentes pour

contrer la hausse des dégâts. N'oublions pas

que le mois de mars demeure propice à la chasse ; ne rangez donc pas vos fusils et carabines trop rapidement. Nous devons continuer à réguler les populations et minimiser les dégâts dans les surfaces agricoles.

En collaboration avec nos partenaires, nous travaillons activement sur l'élaboration du nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024-2030. Des ajustements seront apportés, et nous vous informerons plus avant après la signature par Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher, Xavier Pelletier, que nous saluons chaleureusement et que nous présentons dans ce numéro. Une lettre d'information vous parviendra prochainement, et nous discuterons du schéma lors de notre assemblée générale du 26 avril prochain. Votre présence à cet événement est donc essentielle.

Les mois à venir seront riches en manifestations :

- **Présentation des trophées de cerfs** du 22 au 24 mars à la salle des Fêtes de Cour-Cheverny, en compagnie d'associations, d'artistes et d'artisans ;
- **Game Fair** au Parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron les 14, 15 et 16 juin ; comme chaque année, nous aurons le plaisir de nous retrouver sur le stand de la FDC 41 ;
- **Comice agricole** de Romorantin-Lanthenay les 29 et 30 juin au château de Beauvais, avec un Village dédié à la chasse ;
- **La Fête des associations cynégétiques** sera remplacée par une **Randonnée des Chasseurs** le 26 mai prochain, avec un départ des différentes boucles depuis la Maison de la Chasse et de la Nature de Montrieux-en-Sologne.

J'espère sincèrement vous compter nombreux lors de ces événements, témoignant de la vitalité de la chasse en Loir-et-Cher, de nos associations et de notre ruralité. Pendant cette période d'intersaison, n'oubliez pas d'aménager vos territoires en mettant toujours l'accent sur la sécurité.

Amitiés cynégétiques

Le Président Hubert-Louis Vuitton.

REVUE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOIR-ET-CHER MARS 2024 - N° 1/2024

Directeur de la publication :

Hubert-Louis Vuitton

Coordination et rédaction :

Jean-Luc Vezon

Comité de rédaction :

Commission communication FDC 41

Crédits photo : J.L. Vezon, D.Gest, FNC, FRCCVL, Nathalie Parent, Jérôme Bouet

Régie publicitaire

Conception et Réalisation :

L'imprimerie Medi6
rue des Albizias - BP 30009

41700 Le Controis-en-Sologne

02 54 52 41 00

E-mail : contact@imprimeriemedi6.fr

Dépôt légal à parution

ISSN 1953-0625



Fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher

36, rue des Laudières - BP 30068

41353 Vineuil Cedex

Tél. : 02 54 50 01 60

Courriel : fdc41@wanadoo.fr

www.chasseurducentrevallodeloire.fr/fdc41

Éditeur : Fédération des chasseurs de Loir-et-Cher

Les articles publiés et les opinions émises n'engagent que leurs auteurs. L'éditeur ne saurait être tenu responsable des conséquences d'erreurs ou d'omissions involontaires.

La reproduction des textes n'est pas autorisée, sauf accord du journal et des auteurs.

Rénovation piscine & paysage



Demande de
devis en ligne

Redonnez une nouvelle jeunesse à votre piscine !

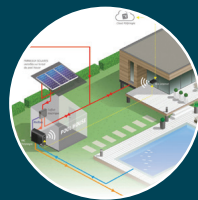
- Plages en pierres naturelles ou bois
- Nouvelle couleur de liner ou membrane armée
- Escalier et banquette conviviale
- Rénover le système de filtration
- Traitement de l'eau connecté
- Economie d'énergie avec un volet solaire...



Abri de piscine



Volet solaire



Kit photovoltaïque



Avant



Avant

Pergola RENSON



Avant



adh piscines
piscine . spa . jardin

Vendôme . Blois . Lamotte-Beuvron . Orléans

Magasin Showroom à VENDÔME

39 avenue des Rondaizes 41100 Villiers-sur-Loir

02 54 72 79 49

Magasin Showroom à ORLÉANS

6 rue de la Chistera 45380 La Chapelle-St-Mesmin

02 38 25 10 30

Vacances Buissonnières 2024

Un programme 100% nature, dédié aux 8-16 ans.

VACANCES DE PRINTEMPS

> Journées pêche & nature (8-16 ans)

Du lundi 22 au mercredi 24 avril en partenariat avec la Fédération de Pêche

Découvertes nature et initiation à la pêche (ateliers et terrain), en itinérance pour diversifier les découvertes.

Lieu de RDV : Fédération de pêche à Blois

Tarif : 132€ (prévoir le pique-nique) – Places limitées à 14 participants

> Club nature (8-12 ans)

Lundi 29 & mardi 30 avril

Découvertes en atelier et sur le terrain, pour partager des moments de pleine nature (indices et moulages, observation, découverte de la Sologne, créations, jeux nature, etc.)

De 9h à 17h, Maison de la Chasse et de la Nature à Montrieux-en-Sologne

Tarif : 52€ (prévoir le pique-nique) – Places limitées à 12 participants

VACANCES D'ETE

> 3 stages nature du lundi au vendredi sans hébergement (8-12 ans)

Du 8 au 26 juillet

Prendre l'air et découvrir la nature en s'amusant : cabanes, pêche des petites bêtes, Sologne à vélo, tir à l'arc, traces et indices, jeux, olympiades, etc.

De 9h à 17h, Maison de la Chasse et de la Nature à Montrieux-en-Sologne

Tarif : 160€ (prévoir 2 pique-niques) - Places limitées à 12 participants par session

> Camp pêche & nature avec hébergement sous tentes (8-16 ans)

Du lundi 29 juillet au vendredi 2 août

En immersion totale, alternance entre découverte du loisir pêche et activités de découverte nature.

Lieu : complexe halieutique de Tréhet - En partenariat avec la Fédération de Pêche

Tarif : 320€ (séjour en pension complète) – Places limitées à 24 participants

VACANCES DE LA TOUSSAINT

> Stage chasse, pêche & nature (12-16 ans)

Du lundi 21 au vendredi 25 octobre

Pratique du loisir pêche (carnassier, coup, feeder...) et découverte de différents modes de chasse (arc, fauconnerie, travail des chiens, ...), en partenariat avec la Fédération de Pêche et les associations cynégétiques.

De 9h à 17h, Maison de la Chasse et de la Nature à Montrieux-en-Sologne

Tarif : 180€ (prévoir un pique-nique le dernier jour) – Places limitées à 24 participants



INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Marie Schricke Doyen - Tél. 06.81.66.56.09 / Mail animation@fdc41.com

A découvrir également le calendrier « Instants de Nature » en pages centrales et sur <https://anim-fdc41.addock.co/>

Rencontres Saint-Hubert 2023, une édition réussie

Avec le soutien de la FDC 41, du CUSCA 41 et des bénévoles, les Rencontres Saint-Hubert se sont déroulées samedi 7 octobre sur le territoire du Poulinat à Gièvres. Les chasseurs et leurs chiens d'arrêt ou broussailleurs, ont offert de belles quêtes sous un soleil généreux.

« Compte tenu du court délai d'organisation, nous sommes satisfaits de la participation, avec notamment la présence appréciée et remarquée d'une jeune femme » explique Dominique Houlé, responsable départemental depuis le 15 septembre 2023. « Il est important de promouvoir la chasse au petit gibier et de fédérer sur ce sujet nos partenaires, FDC 41, CUSCA 41 et association canine territoriale du CVL ⁽¹⁾ » ajoute ce passionné qui, avec sa sympathique équipe, a pour projet d'organiser une sélection régionale, puis une Nationale des Rencontres Saint-Hubert.

Complicité maître-chien, allure, capacité à marquer l'arrêt ou à lever le gibier, le jury, composé de Patrice Boulogne et Guy Rocher, a évalué neuf candidats selon des critères précis définis par le règlement national. Ces derniers réalisaient, tour à tour, un parcours de 20 minutes, en action de chasse, au cours duquel leur chien devait quêter, repérer, puis arrêter ou lever un faisan que leur maître tentait alors de prélever, en respectant les règles de sécurité.

Outre le parcours de chasse qui constitue l'essentiel de l'action (90 points), une partie théorique, notée sur 10 points, fait appel aux connaissances du chasseur dans les domaines cynégétique, cynophile et en lien avec les sujets d'actualité. Ces questions peuvent être consultées en ligne, sur le site de la SCC :

<https://www.centrale-canine.fr/cunca-rencontres-saint-hubert/articles/les-questions>

« Je suis très heureuse de ma participation. J'ai reçu de bons conseils ce qui m'ont permis de progresser » se félicite Pauline Berthot. Venue concourir avec Nox de la Vallée de Lisieux, un Épagneul bleu de Picardie âgé de 6 ans, dans la catégorie Chasserresse non trialisant, la jeune femme compte poursuivre son apprentissage.

Les concurrents qualifiés pour la sélection régionale sont :

- Catégorie chasseur avec chien d'arrêt : **Daniel Béziat** avec Paulette (Drahthaar), 70 points.
- Catégorie chasseur avec chien d'arrêt trialisant : **Jean Louis Pichoff** avec Obene (Braque Français type Pyrénées femelle), 57 points.

Les autres concurrents n'ont pas atteint le seuil des 50 points sur 100 nécessaires pour participer à la sélection régionale. Cette dernière a eu lieu en fin d'année, en prélude à la finale nationale organisée sur le camp militaire de Sissonne dans l'Aisne.

(1) Sa vice-présidente Catherine Malagré était présente.

Fédération des Rencontres Saint Hubert
www.facebook.com/groups/793206367720068

Newsletter

Inscrivez-vous dès maintenant à notre newsletter mensuelle en envoyant un e-mail à l'adresse : infochasse@fdc41.com

Recevez en exclusivité des actualités sur la réglementation, les événements à venir, les missions du service technique de la FDC 41, ainsi que des recettes à base de gibier, élaborées par des chefs de notre département.

Envoyez
votre demande
d'inscription
dès aujourd'hui pour
ne rien manquer de
nos actualités



Exposition des trophées

Des dates à ne pas manquer

La traditionnelle présentation des trophées de cerfs coiffés récoltés au cours de la saison cynégétique en cours aura lieu les 22, 23 et 24 mars prochains à la salle des Fêtes de Cour-Cheverny.

Organisée par la FDC 41 et l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier avec le soutien de nombreux bénévoles, ce rendez-vous permet de découvrir l'ensemble des cerfs prélevés (en massacre ou naturalisés) sur les huit grands massifs du département. Avec 805 trophées présentés l'an passé, il apporte également d'indispensables données biométriques sur la santé d'une espèce emblématique de Sologne.

Gratuite et ouverte à tous, la manifestation mise comme chaque année sur la convivialité et proposera diverses animations, dont un salon d'artisans d'art avec la présence de : Cyrille Delorme et Véronique Fleuriau (photographes animaliers), Isabelle Lebaron-Lubac (peintre animalier, peinture sur porcelaine), Céline Guiot (peintre, dessinatrice), Kaouteur Souibgui (artiste, peintre), Diane Frachon (Mille et un Lys) auxquels s'ajouteront un coutelier, un sculpteur, un artisan joaillier ou de créations en bois. Sans oublier, la

Maison du Cerf de Villeny et deux associations cynégétiques (ADCGG41 et l'UNUCR 41).

Pour la 9^e année, les visiteurs pourront également voter pour les meilleures photos présentées par les participants au concours Pose Nature sur les thèmes des Paysages locaux, de la Faune sauvage du Loir-et-Cher et des Scènes de chasse en choisissant les 2^e et 3^e prix de chaque catégorie.

« Les détenteurs de droits de chasse doivent obligatoirement déposer leurs trophées de l'année cynégétique à Cour-Cheverny. Ils pourront le faire du lundi 18 au mercredi 20 mars » indique Stéphane Chantecaille, technicien en charge de ce rendez-vous attendu par tous.

RENSEIGNEMENTS

06 82 87 94 44 (Stéphane Chantecaille)
Parking gratuit



Jean-François SALMON, un passionné.



Chasseur émérite, pratiquant tous les modes de chasse, Jean-François était un chasseur gestionnaire et visionnaire. Il fut l'un des premiers responsables de chasse à compter les couples de perdrix sur son territoire de chasse en 1979, avec l'aide de Gilles METTAYE alors technicien à la fédération départementale

des chasseurs de Loir-et-Cher. Sa passion pour la gestion du petit gibier l'amène à intégrer la commission petit gibier de la FDC 41, dès sa création dans le début des années 80, puis avec Albert Hamelin, il participe à la mise en place du plan de chasse perdrix. Ce fut le premier plan de chasse petit gibier institué en France et encadré par un arrêté ministériel. Après les perdrix, Jean-François participe à l'instauration du plan de chasse Faisan commun en 2010, puis en 2022 à celui du Lièvre sur sa commune de Nourray.

Ses pratiques de chasse sont variées, de la chasse aux chiens courants, au gibier d'eau chez nous et en bord de mer, la chasse des oiseaux de passage, grives, cailles et pigeons, le déterrage, pratique pour laquelle il créa même un équipage de vénerie sous terre. Sa voix caractéristique raisonne encore là où il traquait sangliers et renards.

Jean-François fut aussi estimateur de dégâts de gibier pour la FDC 41, ses estimations furent toujours très justes pour toutes les parties.

Il laissa ce poste lorsqu'il fut nommé Lieutenant de Louveterie, rôle qu'il assumait pleinement jusqu'à ce qu'il ait atteint la limite d'âge. Il sera le promoteur du tir de nuit du Renard sur certains secteurs du département, toujours dans le but de défendre la petite faune de plaine. Sa disponibilité et son dévouement, lui permirent d'être souvent sollicité par l'administration préfectorale afin de régler des différends entre agriculteurs et détenteurs de droits de chasse lors de problèmes de dégâts de Sanglier.

Dès les années 90, et il se lance dans la plantation de haies et dans les jachères environnement faune sauvage, pour aider la petite faune.

Beauceron de naissance et Breton d'adoption, depuis sa retraite il passait ses étés à la pêche en mer et en rivière. En bon épicurien, il aimait aussi cuisiner ses plats avec ses proches, moments de convivialité qu'il appréciait particulièrement.

Le président, le conseil d'administration et le personnel de la Fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher présentent leurs sincères condoléances à sa famille et à son entourage.

Benjamin BOUFFETTE

Nouveau technicien cynégétique.

En intégrant la FDC 41 en CDI, Benjamin Bouffette, âgé de 22 ans, a concrétisé son rêve : devenir technicien cynégétique pour exercer un métier de passion au service de la chasse et de la faune sauvage. *« Dès le collège, je savais ce que je voulais faire plus tard. Un stage au sein de la FDC 80 a confirmé mon intérêt pour cette profession, au contact de la faune et des milieux naturels »,* se souvient Benjamin.

Depuis l'âge de 15 ans, le jeune homme, originaire de la Somme, se passionne pour la chasse, en particulier « la chasse à la hutte » de nuit, des oiseaux migrateurs. Après un bac STAV, Benjamin intègre un BTS Gestion et Protection de la Nature à Charleville-Mézières. Il se spécialise ensuite en préparant un Certificat de Spécialisation de Technicien Cynégétique au CFA de Bellegarde dans le Loiret. Cette formation reconnue lui ouvre les portes de la FDC 41, qu'il rejoint en contrat d'apprentissage en octobre 2021.

Benjamin démontre rapidement ses compétences en pilotant parfaitement l'étude mesurant l'impact sur la faune sauvage de la récolte des CIVE destinées à alimenter l'unité de méthanisation de Mer. Un sujet complexe où il fait preuve de son sens des relations

avec tous les partenaires et de sa rigueur d'analyse. Couronnée de succès, l'étude pourrait se prolonger une troisième année.

Par la suite, Benjamin enrichit son parcours en obtenant un Bachelor Biodiversité (niveau bac + 3) à la MFR de la Ferté-Bernard. Il élargit ainsi ses connaissances en matière de développement durable, d'environnement, de protection de la nature et de transition écologique dans une perspective d'innovation.

« Le métier de technicien cynégétique a du sens. Il est à la fois technique et humain, ce qui le rend passionnant », apprécie Benjamin, heureux de travailler au sein d'une équipe unie avec laquelle il apprend beaucoup chaque jour. *« Le Loir-et-Cher est un département où l'on trouve tous les milieux naturels (plaines agricoles, vignes, forêts, étangs) et un beau panel de gibiers. C'est une richesse formidable »,* souligne Benjamin en saluant notamment les précieux conseils de Jean-Michel Vincent et de Christian Perdreau, ses tuteurs au sein de la FDC 41.



Alain MARCILHAC, homme de chasse et piégeur émérite

Le décès soudain d'Alain Marcilhac, survenu le 28 août dernier, constitue une profonde perte pour sa famille, ses amis et la communauté cynégétique départementale, dont il était un pilier. À l'âge de 69 ans, il restera dans nos souvenirs en tant qu'homme disponible, humble, bienveillant et efficace.



En 2019, Alain Marcilhac, à gauche au côté du trappeur Karl, avait séjourné au Canada pour le compte de la chaîne télé chasse et pêche SEASONS

Gilles Pajon, président de l'Association des Piégeurs de Loir-et-Cher (AGREPDE 41) et vice-président de la FDC 41, lui a rendu un vibrant hommage lors de ses obsèques, en présence de sa famille et de nombreux amis. Passionné par le piégeage, qu'il maîtrisait parfaitement grâce à l'enseignement de son mentor Pierre Billard, Alain a développé et affiné ses compétences au fil du temps.

« Tu piégeais chez les particuliers, dont les poulaillers ou les isolations avaient été pillés par les renards et les fouines. De nombreuses fois, tu as répondu présent à mes appels pour conseiller, aider ou agir efficacement. » a notamment déclaré Gilles Pajon.

Toujours disponible, Alain a consacré de longues années à former de nouveaux piégeurs sur le site de Montrieux-en-Sologne. À chaque session de piégeage, il expliquait le fonctionnement des pièges, répondait aux questions des candidats à l'agrément, sans oublier de partager de nombreuses anecdotes et de distiller « les conseils du métier ». Ses talents de pédagogue l'ont également amené à être sollicité par l'OFB pour former les moniteurs nationaux de piégeage.

Grand collectionneur, Alain avait rassemblé au fil du temps une impressionnante collection de 800 pièges rares provenant de divers pays, exposée dans le grenier de son domicile à Saint-Claude-de-Diray. « Je ne connais pas d'aussi belle exposition d'une richesse historique et technique si complète. Quel bonheur de t'entendre citer un par un chaque piège, sa provenance, sa spécificité,

son fonctionnement et son histoire. En 2009, pour les 20 ans de notre association, ainsi qu'au Game Fair 2011, tu avais exposé tes plus beaux spécimens. » a ainsi évoqué Gilles Pajon.

Membre de l'Association des Piégeurs de Loir-et-Cher pendant 30 ans, Alain a consacré son temps à présenter et défendre sa passion. Chasseur et fureteur hors pair, il a rendu de nombreux services, notamment en participant aux comptages et aux échantillonnages de petit gibier, en particulier dans le secteur de Montlivault. En tant que partenaire de la FDC 41, il apportait son expertise à la commission Prédateurs - déprédateurs.

En janvier 2020, Alain a été l'ambassadeur du Loir-et-Cher lors d'un tournage sur le trappage au Canada pour la chaîne SEASONS. Les récits de ce séjour ont captivé chasseurs et piégeurs.

Outre sa passion cynégétique, Alain Marcilhac a également mené une belle carrière professionnelle. Initialement tailleur de pierres pendant 20 ans, après son apprentissage à Chambord, il a poursuivi ses activités en tant que fontainier au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Vineuil, Huisseau-sur-Cosson et Saint-Claude-de-Diray (SMAEP).

Le président Hubert-Louis Vuitton, le conseil d'administration et l'ensemble du personnel de la FDC 41 adressent à son épouse Yvette, à ses fils Julien et Cyril, à leurs compagnes Aurélie et Hermeline, ainsi qu'à ses quatre petits-enfants Lara, Isée, Félix et Louis, leurs plus sincères condoléances.

La viande de gibier, une expérience gustative appréciée

Merguez de Chevreuil, saucisses de Cerf, saucisson de Sanglier ou terrines de gibier, les passants présents sur le marché Louis XII de Blois le 16 décembre dernier ont apprécié la proposition de dégustation de la FDC 41 pour promouvoir la venaison.



Comme en 2022, Philippe Lavallart, secrétaire de la FDC 41 entouré d'Yves Thuillier, Louis Cotta et Jean-Luc Vezon avaient revêtu leur tablier de cuisine pour accueillir les badauds et expliquer les qualités nutritionnelles de la viande de gibier.

Nombreux sont ceux qui ignorent que cette viande est d'une qualité nutritionnelle exceptionnelle, très digeste et pauvre en matières grasses. Ainsi, les personnes souffrant d'hypercholestérolémie peuvent continuer à la savourer sans compromettre leur santé.

« La période des Fêtes offre une occasion idéale pour cette opération de promotion auprès du grand public. Elle contribue également à valoriser l'image de la chasse en

tant que source d'une viande naturelle et bénéfique pour la santé », soulignait Philippe Lavallart, ravi de l'accueil chaleureux réservé à l'événement.

Les consommateurs d'un jour ont particulièrement apprécié cette expérience, à l'instar de Sylvie : « C'est un régal. Je ne savais pas que l'on pouvait apprêter des merguez de Chevreuil à la plancha. Cela me donne des idées », tout comme Pierre, qui notait la richesse en protéines de la viande de gibier.

Où s'en procurer ? la question a été posée par de nombreuses personnes. Outre certaines boucheries, les établissements Sologne Frais à Blois, partenaires de la FDC 41, proposent une viande de gibier de qualité garantie.

Belle réussite lors de la Coupe de France de chasse pratique du 7^e groupe

Organisée sous l'égide de la Société Centrale Canine et supervisée par Magali Boulanger, présidente du Club Français des Épagneuls de Münster et du Langhaar (CFEML), la Coupe de France de chasse pratique du 7^e groupe (chiens d'arrêt) s'est tenue le 9 novembre dernier sur la propriété des Grands Étangs à Millançay.

Cette compétition annuelle, qui vise à valoriser et récompenser les meilleurs chiens de la race et évaluer leur potentiel à la chasse, a rassemblé des passionnés venus de toute la France et même d'au-delà des frontières. Au total, plus d'une centaine de chiens d'arrêt ont concouru lors d'épreuves sur terre et à l'eau, durant lesquelles ils devaient quêter, trouver puis arrêter un faisan ou encore pister sur l'eau un canard, avant de rapporter l'oiseau à leur conducteur.

Les jours précédant la finale, des BICP (Brevet International de Chasse Pratique) ont été organisés par le CUSCA41 et le CFEML. Fruit d'un investissement associatif, ces trois jours d'épreuves officielles, où la rigueur reste impérative, ont démontré la vitalité de la chasse au petit gibier.

Guillaume Moreau, éleveur-dresseur venu de Jarny en Meurthe-et-Moselle avec six chiens, s'est félicité de la parfaite organisation sur ce magnifique territoire de 350 hectares et de la qualité de la sélection opérée par les membres du jury : « L'ambiance était excellente. Les chiens ont pu travailler dans d'excellentes conditions. »



RÉSULTATS

Vainqueur : Pitch de la Ranche du Chêne (O'Maley des Étoiles de Woodcock x Nafti de la Ranche du Chêne), Petit Épagneul de Münster

Vice-vainqueur : Raya du Haut de Bouly (Pico vom Florbach x Woge vom Busshof), Grand Épagneul de Münster

Troisième : Neal du Cercle de Saint-Hubert (Fritz de la Noire Haie x Java of Gamoeip's team), Petit Épagneul de Münster



Les lauréats de la Coupe de France de chasse pratique du 7^e groupe. Crédit Nathalie Parent.



la transparence au coeur de nos services

PME locale spécialisée dans les services autour de la propreté :

- Mise en propreté de vos locaux ;
- Entretien de la vitrerie et des façades ;
- Entretien des espaces verts ;
- Maintenance immobilière, petits travaux...

Lauréat des trophées
RSE 2019 de la FEP



AXXOME - 5 rue Auguste le Bon - 41000 Blois
02 54 55 93 02 - www.axxome.fr

© Création ABCOM - Déjà plus de 30 ans d'expérience



BARTHELEMY & Co.
Gun & Rifle Makers

ARMURERIE LA CANARDIÈRE

Ouvert
du lundi au samedi
9h-12h et 14h-19h,
le dimanche matin en saison.

ARMURERIE BARTHELEMY & Co.



➤ Ventes armes
et accessoires de
chasse

➤ Réparation,
remise à neuf,
montage à crochet

➤ Fabrication
d'armes à platine.

231 rue du Général Leclerc - 45240 La Ferté-Saint-Aubin
+33 (0)2 38 64 61 27 - contact@barthelemyandco.fr
www.barthelemyandco.fr



ROBINEAU CEDRIC
06 78 35 78 20
CHARPIGNY ALEXANDRE
07 86 93 71 59
41300 Selles saint denis

Broyage forestier, Bois Energie,
Epaveuse
Aménagement de territoire
Débardage

rctsf41@gmail.com

Numéro de siret 83834367100015

Création et impression : ABC-Chartre - 06 35 78 45 43

Bourderioux et Fils

Sécuriser vos battues !!!

Mirador acier
1m, 1,5m, 2m et 3,5m

Echelle archer
et affût carabine

Braséro

- ❑ Caméras de surveillance
- ❑ Caisses de transport pour chien
- ❑ Attractifs pour gibier
- ❑ Accessoires de boucherie

BOURDERIOUX ET FILS
Zi de la bezardiére
41200 Villefranche sur cher
Tél: 02 54 96 45 59/ 06 43 83 68 00
Mail: bourderiouxetfils@wanadoo.fr



32 ans au service
de nos clients !

ASTRID DE SOLOGNE

Spécialiste en aménagement du territoire

Miradors • Agrainoirs • Cultures à gibier • Attractants • Venaison et trophées
• Aménagement de territoire • Élevage • Accessoires du chasseur •
Équipement du chien • Idées cadeaux



MIRADORS EN PIN TRAITÉ AUTOCLAVE

Classe IV

à partir de

62,50 € HT



SCANNEZ POUR PLUS D'INFOS !

2 ADRESSES ASTRID DE SOLOGNE

13, rue Denis Papin
BP 106 - 45240 La Ferté Saint-Aubin
Tél. : 02 38 76 62 67
astrid-de-sologne@wanadoo.fr

ZA la Croûte
41210 Neung sur Beuvron
Tél. : 02 54 88 30 66
info@miradors-sologne.com

WWW.ASTRID-DE-SOLOGNE.COM



TOYOTA
STA 41

**PORTES OUVERTES
DU 14 AU 18 MARS 2024**



RÉSERVEZ
VOTRE ESSAI

**NOUVEAU
TOYOTA C-HR**

Nouveau Toyota C-HR GR SPORT Première Hybride rechargeable 225 2WD. Gamme Nouveau Toyota C-HR Hybride Rechargeable : consommations mixtes combinées (L/100 km) et émissions de CO₂ combinées (g/km) selon norme WLTP : de 0,8 à 0,9 et de 19 à 20. Photographie retouchée.

A 20g CO₂/km



TOYOTA STA 41 BLOIS - ROMORANTIN

11, rue des Guignièrès
41000 Blois
02 54 20 07 09
www.toyota-blois.fr

6, avenue Georges Pompidou
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 95 77 52



Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo. #SeDéplacerMoinsPolluer

Déclarer vos dommages causés par la faune sauvage

Fouine, Renard, Martre causent des dommages préjudiciables tels que des dégâts sur les volailles et les poulaillers, ainsi que des détériorations aux combles et toitures et autres... Afin d'évaluer ces dommages et de recueillir des données utiles pour préserver leur classification en tant qu'Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD), la FDC 41 invite les victimes à les déclarer.

Il est possible de remplir en ligne un formulaire de déclaration concernant ces dommages causés par les espèces ESOD. qu'ils aient eu lieu chez des particuliers ou des agriculteurs. Vous pourrez retrouver le formulaire sur notre site internet ou en scannant le QR code ci-contre.

Une version imprimable du formulaire de déclaration de dommages est également disponible en téléchargement. Afin de restreindre l'impact des espèces responsables de ces dégâts, il est recommandé de solliciter l'assistance de l'Association des Piégeurs de Loir-et-Cher (AGREPDE 41).



**SCANNEZ
CE QR CODE ET
DÉCLAREZ VOS
DOMMAGES**

CONTACT
Frédérique Leroy
06 42 61 08 27

Brevet Grand Gibier... Il est temps de s'inscrire !

L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de Loir-et-Cher, organise une session de formation au Brevet Grand Gibier en 2024. Celle-ci se déroulera de mars à mai. Des formations théoriques auront lieu à la FDC 41, à Vineuil, en soirée et une sortie en forêt sera organisée un samedi matin, fin avril ou début mai.

La 1^{ère} séance se déroulera « en immersion » à la Maison du Cerf à Villeny, le vendredi 22 mars en soirée. Un lieu idéal et tout trouvé, pour la révision de l'espèce Cerf !

Cette formation très complète permet à chacun d'approfondir ses connaissances cynégétiques, dans tous les domaines :

- connaissances des espèces : Sanglier, Cerf, Chevreuil, Chamois, Isard, Mouflon, Daim,
- connaissance de la forêt : sylviculture, traces, petits animaux, flore, dégâts,
- chasse du grand gibier : armes, munitions, optiques, archerie, sécurité, réglementation, chiens, réactions des animaux blessés, indices et blessures,
- gestion des espèces : accroissement des populations, pertes, prélèvements possibles, densités, dégâts,
- gestion d'un territoire : responsabilités du directeur de chasse, recensement des populations, élaboration d'un plan de chasse quantitatif et qualitatif, organisation de la chasse, réglementation,

aménagements, lutte contre les dégâts, maladies du gibier, trophées, honneurs au gibier.

Une épreuve de tir, à l'arme à feu, sur cible fixe et sanglier courant, ou à l'arc de chasse sur cible fixe, viendra valider les aptitudes du candidat. Les veneurs ne sont pas oubliés, puisqu'une « option vénerie » avec reconnaissance de fanfares de circonstance, permettra d'obtenir un Brevet Vénerie.

Vous pourrez retrouver le stand de l'ADCGG 41 lors de l'exposition des trophées de Cour-Cheverny, les 23 et 24 mars, l'occasion d'échanger sur les modalités du Brevet Grand Gibier...et de vous inscrire !

Venez nombreux et parlez-en à vos amis !



INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Florian Gasparini et Guénolé Francillon

Tél. 06 31 75 93 53 / Mail adcgg41@outlook.fr

ou sur le site www.adcgg.org/ad41

Comptages de printemps

Des opérations essentielles !

En mars et avril prochains, chasseurs et amis de la faune sauvage sont invités à se joindre aux techniciens de la FDC 41 et aux membres de l'Union Départementale de Gestion des Groupements de la Chasse et de la Faune Sauvage de Loir-et-Cher pour les opérations de comptage annuelles.

« Les données récoltées sur les populations de petit gibier Perdrix, Lièvre et Faisan sont essentielles pour gérer au mieux les populations de gibier naturel et préserver l'avenir de la chasse dans notre département. Je remercie par avance les personnes qui viendront bénévolement nous aider à compter ces espèces sur les territoires », souligne Christian Perdreau, technicien à la FDC 41.

Référente en France en matière de gestion de petit gibier naturel de plaine, notre Fédération a lancé les comptages de Perdrix et Lièvre il y a plus de 40 ans. Bénévoles et chasseurs se retrouvent en matinée (8 à 12 h) dans les villages les trois premiers week-ends de mars pour mener ces dénombrements. Au total, sur les zones en plan de chasse, 550 carrés d'un km sur un km sont ainsi comptés.

Le comptage des faisans a lieu pour sa part en avril. Il se déroule en soirée (18 à 21 h) pour écouter les coqs chanter, un rituel permettant aux oiseaux de marquer leur territoire et d'attirer les femelles. Le but est de connaître le nombre de reproducteurs par commune.

Chaque binôme a un secteur de 60 à 100 hectares à couvrir à l'aide d'une carte de son territoire.



Il s'agit de noter le point et l'heure d'écoute sur la feuille de saisie et de reporter l'endroit sur la carte. Il faut aussi indiquer le nombre de faisans vus, et si le coq est accompagné de femelles. Le comptage des coqs faisans chanteurs requiert patience et précision.

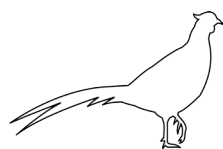
Ces rendez-vous sont aussi des moments de convivialité appréciés qui se concluent par des verres de l'amitié et/ou des repas. « De plus en plus de non-chasseurs nous rejoignent pour observer cette petite faune qui rend si vivante nos campagnes », constate Christian Perdreau.

GIASC	DATE	LIEUX
GIASC Cisse Loire	Mercredi 03 avril à 17h	SUEVRES
GIASC Gâtine Nord	Judi 04 avril à 17h	Salle des fêtes de Saint-Martin-des-Bois
GIASC Gâtine Nord	Lundi 08 avril à 17h	Salle des fêtes Saint-Arnoult
GIASC Gde Eivière-Cisse Loire	Mardi 09 avril à 17h	Salle des Fêtes de Talcy
GIASC Cisse Gatine	Mercredi 10 avril à 17h	Salle des Granges Onzain
GIASC Grenne et Braye	Judi 11 avril à 17h	Salle des Fêtes de Cormenon
GIASC Perche Nord		
GIASC Baillou-Souday		
GIASC Beauce Gatine	Vendredi 12 avril à 17h	Salle des Fêtes d'Herbault
GIASC Perche Vendômois	Lundi 15 avril à 17h	Salle des Fêtes la poulinière Savigny-sur-Braye
GIASC Vallée du Beuvron	Mercredi 17 avril à 17h	Chailles
GIASC du Gratteloup	Judi 18 avril à 17h	Salle des fêtes de Danzé
GIASC 2 Perches + Perche Vendômois		
GIASC Loire-Cosson	Lundi 22 avril à 17h	Salle des Fêtes Montlivault
GIASC Petite Beauce	Mardi 23 avril à 17h	salle des associations Fossé
GIASC Vallée du loir	Mercredi 24 avril à 17h	Salle Marcilly-en-Beauce

Communes et/ou parties de communes en gestion "Faisan commun"

Loir-et-Cher, campagne 2023-2024

+ de 216 500 ha en gestion
"Faisan commun"

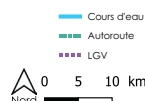


Mode de gestion

- Nouvelle commune repeuplement/fermeture
- Repeuplement/fermeture
- Nouvelle commune en plan de chasse
- Plan de chasse



Source : Service Technique, FDC 41, IGN
Réalisation : E. Saillard, avril 2023



Faisan

Une projection qui fait sens

L'expertise de la FDC 41 dans la gestion du Faisan naturel a été mise en lumière à travers le film réalisé par Thomas Bounoure, intitulé «Faisan naturel, une histoire de volonté», diffusé sur la chaîne Seasons. Tourné en 2021, ce film a été présenté lors d'une projection le 18 janvier dernier à l'auditorium du lycée agricole d'Areines, rassemblant 100 spectateurs en présence de Laurent Menon, président de l'Union Départementale de Gestion des Groupements de la Chasse et de la Faune Sauvage de Loir-et-Cher.

Depuis 1984, la FDC 41, les GIC et des bénévoles ont réussi la réintroduction de Faisans issus de souches naturelles sur des territoires volontaires. Du pionnier Albert Hamelin à Lancôme à l'ingénieur de l'ONCFS Pierre Mayot, le film relate l'histoire passionnante de tous ces amoureux de la nature, agrémentée de nombreux témoignages d'acteurs clés. Actuellement, 216 500 hectares (voir la carte au-dessus) sont gérés en matière de Faisan, dont 50 000 dédiés au repeuplement, et l'exemplaire savoir-faire de la FDC 41 sert de modèle dans de nombreux départements.



BROYAGE / ÉLAGAGE
TERRASSEMENT / AMÉNAGEMENT
TRAVAUX FORESTIERS
ASSAINISSEMENT - CLÔTURE



LP Environnement 41

6 route de la Petite Carte - 41400 Vallières les Grandes
Contact : 06 46 14 13 36
vente@lpenvironnement.fr

Assemblée générale de la FDC 41

Nous vous rappelons que l'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher se tiendra le vendredi 26 avril 2024 à 16h00 au Centre de Formation des Sapeurs-Pompiers (55 rue des Laudières à Vineuil, face à la FDC 41) (ouverture à partir de 15h00 pour émargement).

Ordre du jour

- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 avril 2023
- Rapport du président sur la situation, la gestion et les activités de la Fédération
- Compte rendu financier de l'exercice 2022/2023 et rapport du Commissaire aux comptes
- Présentation du projet de budget de l'exercice 2024/2025
- Vote des résolutions et du budget
- Présentation du 4^{ème} Schéma Départemental 2024-2030
- Examen des questions écrites (adressées au secrétariat de la FDC 41 par au moins 50 adhérents, en courrier recommandé avec avis de réception, au moins 20 jours avant l'assemblée générale)
- Proposition de dates d'ouverture - fermeture
- Remise des médailles
- Questions diverses



SDGC

Cette Assemblée Générale revêt un caractère particulier car elle marque l'annonce des nouvelles orientations prises par votre fédération à travers le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC). Ayant pour vocation de fixer les grandes orientations de la chasse dans le département, le SDGC représente la feuille de route de nos actions pour les six années à venir, couvrant divers domaines tels que la gestion des espèces et des espaces, la formation, la sécurité ou la communication, etc.

Élaboré par la FDC 41 après une concertation avec l'ensemble des utilisateurs de la nature, ce schéma a pour objectif ultime de garantir, pour les années à venir, une pratique de la chasse durable, exercée avec passion par des chasseurs soucieux d'éthique et en harmonie avec les autres usagers de la nature.

Nous vous convions nombreux à l'assemblée générale et sommes à votre disposition pour répondre vos questions sur le futur SDGC 2024-2030.



André Fournier médaillé par Laurent Menon



Magali Hermelin médaillée par Gilles Pajon



André Jubault médaillé par Pierre Renault

À tire d'aile

JEUDIS 22 & 29 FÉVRIER (DE 14H À 17H)

MILLANÇAY

Après sa mise en assec, l'étang de Malzoné a enfin retrouvé une jolie nappe d'eau où les oiseaux nous entraînent dans un ballet de couleurs. Canards siffleurs et pilets, sarcelles d'hiver, fuligules milouins... Venez les découvrir et les observer sur le sentier du Souchet.



Balade à pas contés du Souchet

JEUDI 25 AVRIL (DE 14H30 À 17H30)

MILLANÇAY



En compagnie de l'UCPS (Union pour la Culture Populaire en Sologne), redécouvrez la réserve de Malzoné grâce à la magie des contes et laissez-vous guider vers les portes de l'imaginaire.

Malzoné, aux couleurs du printemps

MARDI 2 MAI (DE 14H À 17H)

MILLANÇAY

Depuis février 2022, le paysage de la réserve de chasse et de faune sauvage est en constante évolution. Vidangé, pêché, puis laissé en assec, l'étang de Malzoné a rapidement laissé place à un large couvert végétal, promesse de belles découvertes au printemps. Ne manquez pas ce rendez-vous avec les oiseaux !



Malzoné, côté forêt

MERCREDI 15 MAI (DE 14H À 16H)

MILLANÇAY



En partenariat avec le Centre National de la Propriété Forestière et l'Institut d'Ecologie Appliquée, découvrez le patrimoine forestier du site de Malzoné et le programme d'actions pour préserver sa biodiversité.

Silence, ça mousse !

MERCREDI 22 MAI (DE 14H À 16H) MILLANÇAY

Vous avez sûrement déjà pris plaisir à observer des plantes riches en couleurs mais vous êtes-vous déjà penchés sur ces petites plantes monochromes que sont les mousses ? Lors d'une balade à deux voix, en partenariat avec le CDPNE (Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement), venez découvrir ces végétaux méconnus dont la réserve de Malzoné présente une belle diversité. Une balade naturaliste pour allier plaisir des yeux et découverte.



Aube & plumes

MERCREDI 29 MAI (DE 6H À 9H)

MILLANÇAY



La nature s'éveille : une lumière chaude perce le ciel et colore petit à petit l'étang, le gazouillis des passereaux annonce une belle journée, le paysage se dévoile. Venez profiter de la magie de l'aube, de ses couleurs, de ses ambiances et de la faune qu'elle révèle dans la fraîcheur matinale.

Maison de la Chasse et de la Nature (Montrieux-en-Sologne)

> Astuce : profitez de votre visite pour faire une pause à la cabane d'observation de l'étang du Marché Coutant.

Nichoirs et jeux nature

MERCREDI 6 MARS (DE 14H À 17H)



La fin de l'hiver est proche et déjà les passereaux explorent leur environnement pour choisir où installer leur nid douillet. Familiarisez-vous avec ces boules de plumes, avant de bricoler un nichoir pour les aider dans leur quête. Mémo'Traces, 7 familles et jeu de l'oie s'ajouteront à cet après-midi éducatif et récréatif !

Sentier Traces & Indices

JEUDI 25 AVRIL (DE 10H À 12H)



Au fil d'un sentier ludique et éducatif en 3D, pistez les traces et partez à la rencontre des animaux de la forêt. Vous apprendrez à décrypter les indices de présence avant de réaliser un moulage d'empreinte en argile.

Pattes, ailes, becs et boules de graisse

MARDI 29 OCTOBRE (DE 10H À 12H)



La nature est bien faite ! Chaque oiseau voit sa morphologie adaptée à son environnement, son régime alimentaire ou encore ses déplacements. À travers de petits ateliers ludiques, percez leurs secrets, avant de concocter aux plus petits d'entre eux quelques boules de graisse qui les aideront à surmonter les rigueurs de l'hiver.

J'aime la nature propre

...Chaque geste compte, quel sera le vôtre ?

Opération nationale « J'aime la Loire... PROPRE ! »

G

SAMEDI 16 MARS (DE 8H30 À 12H)



Pour la 15^e année consécutive, les chasseurs organisent une vaste opération de nettoyage. Nous vous invitons à participer avec nous à ce rendez-vous sympathique et convivial, ouvert à toutes les bonnes volontés, pour redonner un nouveau visage à la Loire !

➤ **Rendez-vous à 8h30 pour le café d'accueil avec tous nos partenaires :** Chaumont-sur-Loire (sous le pont), Blois (RG port de la Creusille), Muides-sur-Loire (pont côté camping).

Les rendez-vous gourmands

... Pour régaler les papilles !

Cuisinez le gibier

T2 R

MARDIS 20 & 27 FÉVRIER (DE 14H30 À 17H30) MONTRIEUX-EN-SOLOGNE



En panne d'idées pour cuisiner le gibier ? Sébastien Languille, charcutier-traiteur à Vernou-en-Sologne, vous dévoilera quelques-uns de ses secrets pour confectionner terrines, saucisses et saucissons. L'atelier se poursuivra autour du verre de l'amitié et de quelques dégustations puis chaque participant remportera quelques gourmandises.

Découvrons les champignons

T1 R

JEUDI 31 OCTOBRE (DE 9H30 À 12H ET DE 14H À 16H30)

Chapeaux ronds ou pointus, lamelles de dentelle, parfums boisés, tubes colorés, les champignons dévoileront leurs secrets. Apprenez à mieux les connaître et à les reconnaître, vous saurez les apprécier, que vous puissiez ou non les manger.

➤ **Lieux :** Vendôme (le matin), Neuvy (l'après-midi)

Les rencontres avec la faune

... La discrétion sera de rigueur pour ces rendez-vous insolites.

Sur les traces du blaireau

T1 R

MARDI 5 MARS (DE 14H À 16H30)

NEUVY

Au cours d'un parcours ludique en forêt, le blaireau vous dévoilera ses mœurs et autres petites habitudes. Les traces et indices vous guideront tout au long de cette balade jusqu'à... chuuuuut ! C'est un secret !

Pêche des p'tites bêtes de l'eau

T1 R

JEUDI 2 MAI (DE 10H À 12H)

FORÊT DE CITEAUX

Vous ne les voyez pas et pourtant elles sont là, bien cachées, bien vivantes. Équipés d'un troubleau, découvrez les petites bêtes de l'eau : têtards, tritons, gerris et compagnie. Chacune fera l'objet d'une observation avant d'être remise au bouillon !



Am stram brame !

T2 R

À L'AUBE (6H45-9H45) : SAM 28 SEPT.

AU CRÉPUSCULE DE 17H30/18H À 21H/21H30 (SELON DATE) :

JEU 12, MER 18, JEU 19, LUN 23, MER 25 SEPT. & MAR 1^{er} OCT.

À l'aube ou au crépuscule, ouvrez grands vos yeux et vos oreilles : le brame résonne en Sologne. Chuuuuut... Ne dérangeons pas le roi de la forêt dans son intimité. Les odeurs, les couleurs, les ambiances et les sons sauront, à eux seuls, nous émerveiller.

➤ **Lieu :** La Ferté-Saint-Cyr

Au « chœur » du brame

T3 R

VEN 13, SAM 14, LUN 16 & MAR 17 SEPTEMBRE (DE 18H À MINUIT)

Vivez des instants précieux dans l'intimité du Cerf. Une balade en quête d'observations et une pause gourmande au milieu des bois précéderont votre immersion dans l'obscurité de la nuit... Frissons et émotions seront au rendez-vous pour cette soirée insolite au cœur du brame.

➤ **Lieu :** Vernou-en-Sologne

Histoire de ...

... Vous laisser conter la nature.

Soirée Laurent Charbonnier

T1

VENDREDI 22 NOVEMBRE (DE 20H30 À 22H30)

VINEUIL



La magie de la nature opère sous le regard attentif et passionné de Laurent Charbonnier. Découvrez en exclusivité l'un de ses derniers films : « Malzoné, un espace protégé ».

➤ **Projection / débat en présence du cinéaste.**

➤ **Lieu :** Centre de Formation d'Incendie et de Secours

Les découvertes cynégétiques

... Une invitation, un partage, une découverte, dans le respect et la tradition.

Chasse au vol

« élégance & tradition »

T1 R

MERCREDI 21 FÉVRIER (DE 14H À 18H)

COUR-CHEVERNY

Classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2010, la chasse au vol est pratiquée en France depuis plus de 15 siècles. C'est avec Plumes de Chouettes, en compagnie de Brigitte et Francis Cohu, tous deux passionnés de rapaces et de fauconnerie, que nous découvrirons cette pratique ancestrale. Nous les suivrons attentivement au cours d'une chasse au vol au lapin.

Comptages : suivi de la faune sauvage

Les comptages organisés par la Fédération des Chasseurs ont lieu chaque année. Ils permettent de connaître la densité d'animaux présents sur le territoire et d'assurer ainsi une gestion équilibrée. Les espèces régulièrement comptées sont le lièvre, la Perdrix, le Faisan, le Chevreuil et le Cerf. Nous vous proposons de participer à leur suivi.

Prévoir montre, jumelles et tenue adaptée selon la météo.

Comptages des populations naturelles de perdrix et de lièvres

G R

SAM 2, DIM 3, SAM 9, DIM 10, SAM 16 & DIM 17 MARS

« Marcheurs » dans les grandes plaines agricoles ou « postés » sur le bord d'un chemin, vous observerez et comptabiliserez les vols de perdrix et le passage des lièvres.



► **Lieux :** Toutes les communes du département sont concernées, sauf celles de la Grande Sologne. La FDC41 vous transmettra sur demande l'heure et le lieu de rendez-vous.

Comptages des populations naturelles de faisans

G R

MER 3, JEU 4, LUN 8, MAR 9, MER 10, JEU 11, VEN 12, LUN 15, MER 17, JEU 18, LUN 22, MAR 23 & MER 24 AVRIL À 17H

Guidés par nos techniciens, vous participerez au dénombrement des populations naturelles de faisans. Habités ou débutants, lancez-vous : carte en main, au fil des chemins, vous écouterez le coq chanter. Et pour ceux qui savent être aux aguets, lièvres et chevreuils sont souvent observés !

► **Lieux :** Suèvres (03/04), Saint-Martin des Bois (04/04), Saint-Arnoult (08/04), Talcy (09/04), Onzain (10/04), Cormenon (11/04), Herbault (12/04), Savigny-S/-Braye (15/04), Chailles (17/04), Danzé (18/04), Montlivault (22/04), Fossé (23/04), Marcilly-en-Beauce (24/04).

► **Plateau repas offert à l'issue du comptage**



Expositions, manifestations, événements

Exposition des trophées de cerfs

G

DU VEN 22 AU DIM 24 MARS

COUR-CHEVERNY

Chaque année, la Fédération Départementale des Chasseurs organise une exposition de tous les trophées de cerfs récoltés au cours de la saison cynégétique en cours. Cet événement important permet d'établir un bilan assez précis de l'état et de la répartition des populations de cerfs sur les huit grands massifs que compte le Loir-et-Cher. De multiples animations ponctueront le week-end : concours photos, artistes, artisans, associations, photographes animaliers, etc.

► **Horaires :** ven. 14h-18h / sam. 9h30-18h30 / dim. 9h30-17h30

► **Lieu :** Salle des Fêtes de Cour-Cheverny



Randonnée pédestre « Tous ensemble »

DIMANCHE 26 MAI

MONTRIEUX-EN-SOLOGNE



En partenariat avec l'Association Mille et une pattes de Dhuzon, chasseurs et randonneurs s'associent pour cette marche solognote, gourmande et conviviale. 3 parcours de 9km, 14km et 19km sont proposés. Casse-croûte du chasseur et tombola à l'arrivée. Venez nombreux !

► **Plus d'informations :** Chiens tenus en laisse (courte) acceptés

Départ : de 7h30 à 9h30 - **Tarif :** 3€/licencié - 3,50€/non licencié

► **Lieu :** Maison de la Chasse et de la Nature

Comice agricole

G

SAMEDI 29 & DIMANCHE 30 JUIN
ROMORANTIN-LANTHENAY



Bienvenue au village chasse et pêche !

La Fédération Départementale des Chasseurs vous accueille sur son stand, à l'occasion du comice agricole de Romorantin. Événement rural et festif incontournable, temps de rassemblement et de partage, venez nous rencontrer et découvrir les associations cynégétiques du département qui présenteront leur savoir-faire. Les plus jeunes pourront profiter d'ateliers/jeux ludiques et éducatifs pour découvrir la nature (moulages d'empreintes, mémo'traces, 7 familles, etc.).

42° Game Fair Fête de la Chasse et de la Nature

DU VEN 14 AU DIM 16 JUIN

LAMOTTE-BEUVRON

Le Game Fair est la plus grande fête française de la chasse et de la nature. Lors de ce rendez-vous convivial, venez faire une pause sur notre stand.

► **Horaires :** vendredi 10h30-21h30 (nocturne à partir de 19h)
samedi 9h-20h / dimanche 9h-18h

► **Lieu :** Parc équestre fédéral, Lamotte-Beuvron

Plus d'infos : www.gamefair.fr

Demandez-nous une réduction sur le tarif d'entrée du salon.

Venez vous éva-der dans notre beau
département de Loir-et-Cher et partager
avec nous ces quelques instants de nature.

Instant Nature 2024 calendrier

Nos tarifs

- G** Gratuit (action bénévole ou soutien de nos partenaires)
- T1** Adulte : 7 € / Enfant de -12 ans : 5 €
(15 participants ou plus, selon la thématique)
- T2** Adulte : 20 € / Enfant de -12 ans : 15 €
Dégustation (10 à 15 participants selon la thématique)
- T3** Adulte : 30 € / Enfant de -12 ans : 22 €
Repas compris (limité à 12 places)

Règlement et réservation en ligne sur : anim-fdc41.addock.co
(par carte bleue).

Sur demande, possibilité de régler sur place (par chèque ou espèces).

Inscriptions et renseignements

- R** La réservation est obligatoire afin de faciliter l'organisation de la sortie et de privilégier l'accueil de petits groupes.

RÉSERVATION EN LIGNE :
anim-fdc41.addock.co

MARIE SCHRICK DOYEN
Tél : 06 81 66 56 09
Mail : animation@fdc41.com



UN GAGE DE QUALITÉ

RETROUVEZ-NOUS
SUR
tripadvisor®



Pour répondre à vos questions :
infos pratiques, recommandations,
points de rendez-vous, accès PMR, matériel
à disposition, demandes particulières, etc.

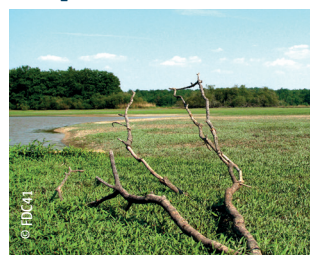
- **LANGUE PARLÉE** : animations en français
- Nos animations peuvent être organisées pour des groupes déjà constitués (familles, amis, CE, personnes en situation de handicap, etc.).

Malzoné, refuge au cœur de la Sologne (Millançay)

Acquise en 1977, la réserve de chasse et de faune sauvage de Malzoné appartient à la Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher (FDC41). Elle se situe au cœur de la Sologne des Étang, région naturelle où se concentrent la plupart des plans d'eau.

D'une superficie de 77 ha, dont 32 ha d'eau, Malzoné est un refuge exceptionnel pour l'avifaune migratrice. Il n'est pas rare de compter, en hiver, plus d'un millier de canards d'espèces variées. Outre ses potentialités en tant que halte migratoire et site d'hivernage pour les oiseaux d'eau, la réserve forme, par la configuration de ses berges découpées et la diversité des milieux qui la bordent, un site harmonieux, d'un grand intérêt biologique.

Un patrimoine naturel pour tous



Malzoné regorge de trésors. Pour les découvrir tout en préservant la faune et la flore, différents aménagements sont à votre disposition. Vous pourrez ainsi observer les oiseaux d'eau dans les meilleures conditions possibles.

English version > www.chasseurdubocvaldeloire.fr/fdc41

MODALITÉS DE VISITE

> Accès libre, pour les particuliers, aux conditions suivantes :

- EN TOUTES SAISONS : accès à l'observatoire « La Tour » (sentier 1 km AR)
- DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE : accès possible également à l'observatoire « Le Souchet » (sentier 3,4 km AR).

> Visites de groupes toute l'année :

uniquement sur demande (visites encadrées).

> Parking : réservé aux véhicules de loisirs. Pour les cars ou camping-cars, merci de vous adresser à la FDC41 (portique Haut. 2,50m).

> Animaux : site interdit aux chiens

> Se rendre à Malzoné :

D922 entre Neung-s/-Beuvron et Millançay

> Renseignements : 06 81 66 56 09 ou 02 54 50 01 60



3^e édition de la Randonnée des Chasseurs

Temps de convivialité et découverte de la nature solognote aux environs de Montrieux-en-Sologne, la Randonnée des chasseurs « Tous Ensemble » revient le dimanche 26 mai prochain.

Organisée par la FDC 41, avec le soutien de l'association de Dhuizon LES MILLE ET UNE PATTES de SOLOGNE, affiliée à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, cette randonnée propose trois circuits accessibles à tous, du simple promeneur au randonneur sportif confirmé, sur des distances de 5, 16 et 19 km.

Café d'accueil, ravitaillement et copieux casse-croûte à l'arrivée agrémenteront cette matinée placée sous le signe de la rencontre entre les chasseurs et tous les amoureux de la nature. Les marcheurs sont invités, à partir de 7h30, au marché Coutant à la Maison de la Chasse et de la Nature de Montrieux-en-Sologne.

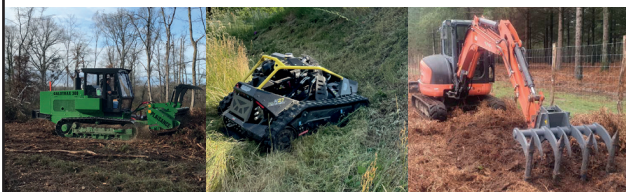


RENSEIGNEMENTS
06 81 66 56 09 (Marie Schricke Doyen)
ou 06 82 87 94 48 (Yves Thuillier)



Entreprise de travaux Agricoles et Forestiers

JACKY DEPARDIEU



- Scarificateur sur pelle
- Broyage de rémanents et de souches
- Préparation du sol
- Plantation et semis forestier
- Entretien
- Cultures à gibier
- Pose de clôture
- Débroussaillage
- Travaux de pelle, création de chemins forestiers, curage et création de fossés

*À votre service
depuis 30 ans*



Zone artisanale du Reuilly
Route de Nouan-le-Fuzelier
41300 PIERREFITTE-sur-SAUDRE
etafjde@orange.fr

02 54 88 47 98 • 06 07 59 49 74



JM PAYSAGES
SARL

**CRÉATION ESPACES VERTS
AMÉNAGEMENT & ENTRETIEN
ÉLAGAGE**

**BROYAGE DE BRANCHES ET SOUCHES
TERRASSEMENT PELLE 1,5 - 4 - 6
ET 15 TONNES
CURAGE FOSSÉS, ÉTANGS**



3 rue du Champ de Foire
18330 Nançay
Tél. 02 48 51 19 39

Mob. 06 07 59 49 74
j.m.paysages18@orange.fr

Devenez piégeur agréé

Les piégeurs agréés sont tous bénévoles et sont avant tout des amoureux de l'environnement. Ces connaisseurs de la nature agissent pour protéger les activités humaines, mais aussi les autres espèces sauvages.

Tout le monde peut devenir piégeur agréé, à condition de suivre une formation et d'avoir au minimum 16 ans. Petite nuance néanmoins, la formation peut être suivie dès l'âge de 15 ans, mais l'agrément n'est délivré qu'à 16 ans. Bien entendu, une personne mineure doit fournir l'autorisation de ses représentants légaux. Il est également important de préciser qu'il ne faut pas forcément être chasseur pour être piégeur.

La formation de 16h se déroule sur 2 jours. Le programme se décline quant à lui en 4 volets :

- La biologie des différentes espèces recherchées ;
- Les différents types de pièges, leurs conditions d'utilisation et la législation à respecter ;
- La manipulation et la mise en place des pièges sur le terrain ;
- La connaissance des mesures propres à diminuer les souffrances des animaux capturés, ainsi que les maladies transmissibles à l'homme, et par conséquent les précautions à prendre ;

Un contrôle des connaissances conclue la formation et valide les acquis du candidat en vue de son agrément, dont le numéro est attribué par le préfet.

L'agrément permet de piéger sur les communes après déclaration de piégeage préalable en mairie.



Prochaines sessions formations de piégeur agréé :

Mercredis 6 & 13 mars 2024
à Montrieux-en-Sologne

Mercredis 2 & 9 octobre
2024

Mercredi 5 & 12 mars 2025

INSCRIPTION
auprès de la FDC 41 :
02 54 50 01 60

Pourquoi piéger ?

Les activités humaines, l'agriculture et l'urbanisation, contribuent à modifier notre environnement immédiat. Pour protéger les cultures et les élevages, voire la santé publique, l'Etat permet la régulation de certaines Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD).

1/ Piéger pour protéger la faune sauvage :

Aujourd'hui la gestion des populations et de leurs habitats passe par différentes actions indispensables et complémentaires : l'aménagement du territoire, l'agrainage pour certaines espèces d'oiseaux, la gestion des populations et la régulation des prédateurs.

On observe un déséquilibre entre certains prédateurs

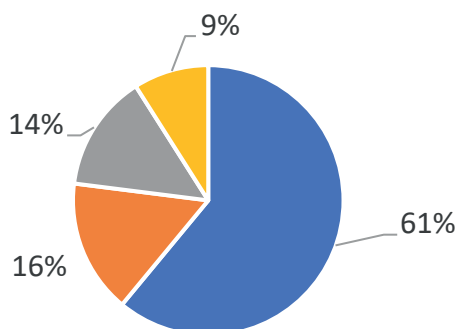
et leurs proies, pouvant conduire à des diminutions de populations, voire à des situations de non-retour. L'objectif est donc d'obtenir ou de maintenir des populations de prédateurs en phase avec les populations de proies et/ou avec leurs milieux. C'est à dire que des « prélèvements » raisonnés doivent être réalisés, sans que ceux-ci ne remettent en cause le niveau de la population.

Pour bien comprendre l'impact des prédateurs sur certaines populations de proies et sur leur évolution, plusieurs études scientifiques ont été réalisées.

Les résultats présentés ci-dessous concernent l'étude sur le Faisan commun sauvage, pilotée par l'ONCFS sur des territoires de l'Eure-et-Loir, l'Eure et l'Oise en 2014.



Causes de mortalité des faisans

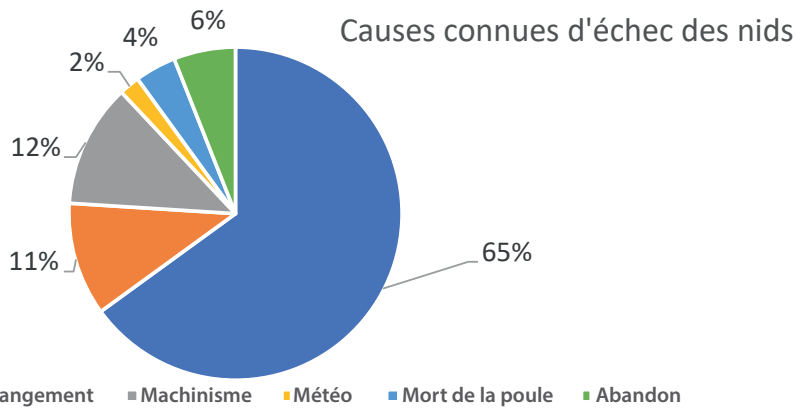


■ Prédation carnivores

■ Accidents

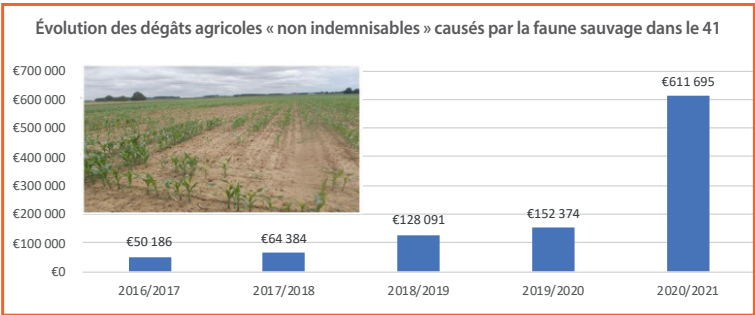
■ Chasse

■ Maladies et Intoxications



2/ Piéger pour limiter les dommages agricoles :

Au cours des 5 dernières années, les principaux responsables des dégâts agricoles « non indemnisables » sont les corvidés (Corbeau freux, Corneille noire), les pigeons ramiers ainsi que le Renard. Afin de maintenir le classement ESOD de ces espèces, il faut justifier des dégâts qu'elles occasionnent en déclarant systématiquement les dommages subis. Une nouvelle application a été développée par la Chambre d'agriculture, très simple d'utilisation permettant de géolocaliser les dommages et d'estimer leur coût.



Télécharger l'appli en flashant le QR Code :



La réglementation du piégeage en bâtiments, cours, jardins, installations d'élevage et enclos, conformément à l'article 20 de l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés ESOD, est plus simple et moins contraignante que le piégeage dans le milieu naturel :

- Un bilan des captures réalisées du 1^{er} juillet au 30 juin doit être retourné par le titulaire du droit de destruction, à la DDT et à la FDC 41 avant le 30 septembre
- Utilisation de pièges autorisés
- Pas de déclaration de piégeage en mairie,
- Pas de signalisation des pièges,
- Pas de distance avec le voisinage (les tiers).

3/ Piéger pour limiter les dommages sur les biens des particuliers :



Dégâts de Renard



Dégâts sous un toit causés par une Fouine



Pour signaler les dommages causés par la faune sauvage sur vos biens particuliers, il est important de remplir une déclaration en scannant ce QR code :



Déclaration de dégâts - Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) et autres.



En effet, les informations collectées sont primordiales pour défendre le classement des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) et donc leur piégeage.

Calendrier actualisé des formations 2024

Pour participer à nos formations, vous devez impérativement vous inscrire préalablement en nous retournant le coupon ci-dessous et vous présenter à la formation avec la convocation reçue.

Centre de formation : Maison de la chasse et de la nature, le Marché Coutant, à Montrieux-en-Sologne.

Pour toute question : Tél. 02 54 50 01 60 - fdc41@wanadoo.fr

COUPON D'INSCRIPTION

Fédération des Chasseurs - BP 30068 - 36 rue des Laudières - 41353 VINEUIL Cedex

Nom/Prénom		
Adresse		
Mail et téléphone		

Cocher les cases des formations souhaitées	DATES PRÉVUES EN 2024	TARIFS
☐ Permis de chasser*	1 jour (8h30/18h) : nous consulter - des formations sont organisées tout au long de l'année, en fonction du nombre d'inscrits	FDC 41 : 30 € + OFB : 46 € (mineurs : 31 €)
☐ Piégeage Nouveauté incluse : Piégeage Sanglier	2 jours : ☐ Mercredi 6 et mercredi 13 mars 2024 ☐ Mercredi 2 et mercredi 9 octobre 2024 ☐ Mercredi 5 et mercredi 12 mars 2025	20 € + 40 € les deux repas
☐ Gardes particuliers	2 jours (8h30/18h00) : ☐ Mardi 8 et mercredi 9 octobre 2024	60 € (ou 100 € repas compris)
☐ Sécurité à la chasse	☐ Mardi 11 juin 2024 de 8h30 à 17h30 ☐ Lundi 9 septembre 2024 de 8h30 à 17h30	40 € (repas compris)
☐ Chasse à l'arc	☐ Lundi 13 mai 2024 ☐ Vendredi 31 mai 2024 ☐ Samedi 1 ^{er} juin 2024 ☐ Lundi 10 juin 2024	40 € (repas compris)
☐ Venaison	☐ Lundi 10 juin 2024 (8h30/13h00) ☐ Lundi 7 octobre 2024 (8h30/13h00)	20 €
☐ Chasse Accompagnée	☐ Lundi 8 juillet 2024 ☐ Vendredi 30 août 2024	Gratuit
☐ Sécurité décennale obligatoire	Possible en ligne via votre espace adhérents : https://fdc41-2.retriever-ea.fr/html/Connexion.aspx Formation en présentielle : ☐ à la FDC 41 à Vineuil ☐ à la FDC 41 à Montrieux	Gratuit

Révisiez les questions théoriques de l'examen du permis de chasser sur www.reussite-permisdechasser.com

N'hésitez-pas à nous contacter si vous avez la moindre question, par téléphone :

02 54 50 01 60 ou par mail à l'adresse fdc41@wanadoo.fr.

Elagage et Abattage
Taille douce toute l'année
Débroussaillage - Rognage de souches
Taille de haies mécanique et manuelle
Création et entretien de jardins

ALEXANDRE HUBERT
SPECIALISTE DE L'ARBRE...

41700 Cour-Cheverny
06 75 69 74 19 - 02 54 79 83 13

hubert.alexandre.41@orange.fr
www.amenagementsensoleilles.com

Atlas des mammifères de la région Centre-Val de Loire

L'atlas des mammifères, véritable témoignage de la biodiversité de notre département, est le résultat de nombreuses opérations techniques d'observation de la faune sauvage depuis 20 ans. Il offre une vision éclairante sur l'évolution de la répartition des espèces suivies à une échelle macroscopique, comprenant 21 petits mammifères. Pour cette nouvelle édition, nous avons enrichi nos suivis en ajoutant de nouvelles espèces, que vous aurez le plaisir de découvrir dans cette édition : le Cerf élaphe, le Sanglier, le Chevreuil, le Daim, le Cerf sika, le Mouflon, le Cerf muntjac et Loup.



PUBLICATION

Miradors Cheverny

Plateforme 1m²

Section rectangulaires

SARL

Lebecque

Votre spécialiste !

- Miradors Battue et Affût
- Aménagements de propriété
- Attractifs Gibiers
- Grillages - Filets de Volières
- Clôtures électriques
- Aliments chiens

www.mirador-chasse.fr

Z.A. de Vollet - 6 rue des Sapins

41700 Cour-Cheverny

sarl.lebecque@gmail.com - 02 54 79 29 93

HONDA

Nouveau

CR-V

PHEV

Hybride rechargeable

Sublimez

votre quotidien

A 18 gCO₂/km

18 gCO₂/km

Découvrez le nouveau

SUV CR-V e:PHEV

hybride rechargeable

en réservant votre

essai sur www.honda.fr

Honda France

*Sous réserve de suivi régulier de l'entretien Honda selon les préconisations constructeur et les indications de l'ordinateur de bord. Offre soumise à d'autres conditions disponibles sur autohondafra.fr. Garanties des batteries : hybrides Sans, standards Sans. Consommation et émissions en cycle mixte WLTP certifié du CR-V hybride ou hybride rechargeable selon la version et la motorisation : de 0,8 à 6,7/100km et de 18g à 151g de CO₂/km.

Honda | Groupe Rossello

90 Allée Gustave Eiffel, 41350 Saint-Gervais-la-Forêt

MARS 2024 CHASSES EN LOIR-ET-CHER / 25

RECLAMANTS PAYÉS SUR LA CAMPAGNE 2022/2023

DÉGÂTS DE GIBIER

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUILS DAIMS
01 - MONTMIRAIL	LE PLESSIS DORIN	RIGAULT ERIC	3 200,76		3200,76	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE MONTMIRAIL		3 200,76	3 200,76	0,00	0,00
02 - VALLEE DU COUETRON	CHOUE	EARL DES ROSIERS	307,49		307,49	0,00	0,00
	COUETRON AU PERCHE	GAEC DES 2 VALLEES	386,38		386,38	0,00	0,00
	COUETRON AU PERCHE	GAEC JAC	1 344,91		1 344,91	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DU COUETRON		2 038,78	2 038,78	0,00	0,00
04 - BOCAGE	BEAUCHENE	DESLANDES DOMINIQUE	610,36		610,36	0,00	0,00
	BEAUCHENE	SCEA LOUVEAU*	647,74		647,74	0,00	0,00
	ROMILLY	GAEC LA REINE BOURGERE	4 368,57		4 368,57	0,00	0,00
	ROMILLY	SCEA LOUVEAU*	3 861,27		3 861,27	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DU BOCAGE		9 487,94	9 487,94	0,00	0,00
05 - FRETEVAL - EGVONNE	RUAN SUR EGVONNE	EARL DE LA SABARDIERE	886,23		886,23	0,00	0,00
	SAINT HILAIRE LA GRAVELLE	NIVOCHE PASCAL	285,56		285,56	0,00	0,00
	LA VILLE AUX CLERCS	EARL DE LA THEVOTERIE	3 618,79		3 618,79	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF FRETEVAL - EGVONNE		4 790,58	4 790,58	0,00	0,00
06 - GRAND VENDOMOIS	AZE	EARL DE VILLECHATAIN*	320,95		320,95	0,00	0,00
	AZE	AUGIS VINCENT*	3221,93		0,00	0,00	3 221,93
	AZE	HUARD JEAN-CLAUDE	750,86		750,86	0,00	0,00
	AZE	SCEA DOMAINE DE COGNAC*	12035,18		0,00	0,00	12 035,18
	LUNAY	GAEC DES PAVILLONS	1933,41		1 740,07	193,34	0,00
	TROO	EARL DE LA COUDRE	650,08		650,08	0,00	0,00
	VILLIERS SUR LOIR	EARL DE VILLECHATAIN*	327,08		327,08	0,00	0,00
	VILLIERS SUR LOIR	AUGIS VINCENT*	913,73		0,00	0,00	913,73
	VILLIERS SUR LOIR	SCEA DESHAYES	343,15		343,15	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DU GRAND VENDOMOIS		20 496,37	4 132,19	193,34	16 170,84
07- PETIT VENDOMOIS	RAHART	BLUET MAXIME	1037,67		518,85	0,00	518,82
	RAHART	MAUGER CHRISTOPHE	2741,17		2 741,17	0,00	0,00
	LA VILLE AUX CLERCS	EARL FERME DE LA HAIE	6921,00		6 921,00	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DU PETIT VENDOMOIS		10 699,84	10 181,02	0,00	518,82
08- GATINES	LES ESSARTS	EARL DE L'ETRILLERIE	3348,34		3 348,34	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF GATINES		3 348,34	3 348,34	0,00	0,00
09 - PRUNAY	AUTHON	EARL FOUSSEREAU	5 606,98		5 606,98	0,00	0,00
	AUTHON	GAEC LE FRESNE	2 172,22		2 139,82	0,00	32,40
	HOUSSAY	EARL BARBIER	360,81		360,81	0,00	0,00
	HOUSSAY	EARL DOMAINE NOURY DENIS	1 028,45		0,00	0,00	1 028,45
	HOUSSAY	CHEVAIS ANTHONY	828,69		828,69	0,00	0,00
	HOUSSAY	SCEA DOMAINE DE COGNAC*	76,97		0,00	0,00	76,97
	LAVARDIN	GAEC L'AURIERE*	520,03		520,03	0,00	0,00
	PRUNAY CASSEREAU	PROUST LAURENT	980,89		882,80	98,09	0,00
	SAINT ARNOULT	GAEC L'AURIERE*	174,78		174,78	0,00	0,00
	SASNIERES	EARL THAUVIN BERTRAND	8 658,50		8 658,50	0,00	0,00
	THORE LA ROCHETTE	SCEA DOMAINE DE COGNAC*	5 754,70		1 519,39	0,00	4 235,31
	VILLAVARD	GAEC L'AURIERE*	1 047,45		1 047,45	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE PRUNAY		27 210,47	21 739,25	98,09	5 373,13
10 - BEAUCE OUEST	NAVEIL	SCEA DOMAINE DE COGNAC*	4 724,11		0,00	0,00	4 724,11
	SAINT ETIENNE DES GUERETS	GAUDIN FABRICE	948,54		0,00	0,00	948,54
		TOTAL MASSIF BEAUCE OUEST		5 672,65	0,00	0,00	5 672,65
11 - VALLEE DU REVEILLON	LA CHAPELLE ENCHERIE	SOURIOU BRUNO*	860,93		860,93	0,00	0,00
	OUQUES LA NOUVELLE	EARL FERME DE CREVESEC	249,46		249,46	0,00	0,00
	OUQUES LA NOUVELLE	EARL LES BORDES MESLIN	665,85		665,85	0,00	0,00
	RENAV	DEREVIER LOIC	2 005,15		2 005,15	0,00	0,00
	RENAV	SOURIOU BRUNO*	496,77		496,77	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF VALLEE DU REVEILLON		4 278,16	4 278,16	0,00	0,00
12 - ROCHEUX	BREVAINVILLE	EARL SAUNAY NONAINVILLE	735,94		735,94	0,00	0,00
	FRETEVAL	GESTIN ALEXIS	328,54		328,54	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE ROCHEUX		1 064,48	1 064,48	0,00	0,00
13 - VALLEE DE L'AIGRE	BEAUCE LA ROMAINE	EARL DU CEDRE	1035,88		1 035,88	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE L'AIGRE		1 035,88	1 035,88	0,00	0,00
15 - MARCHENOIR	AUTAINVILLE	EARL DE LA POURCELLIERE	911,16		911,16	0,00	0,00
	LORGES	SCEA DE MONCELON	1575,53		1 575,53	0,00	0,00
	LE PLESSIS L'ECHELLE	EARL REGIS	630,81		567,73	63,08	0,00
		TOTAL MASSIF MARCHENOIR		3 117,50	3 054,42	63,08	0,00
16 - BEAUCE	ROCHES	EARL RICHARD	335,87		335,87	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF BEAUCE		335,87	335,87	0,00	0,00
17 - BLOIS	HERBAULT	TOUZE FABRICE	319,07		0,00	0,00	319,07
	MESLAND	SCEA DOMAINE DES GRANDES ESPERANCES	2 356,30		0,00	0,00	2 356,30
	SANTENAY	CHEVALIER CYRILLE	228,77		114,39	114,38	0,00
	VALLOIRE SUR CISSE	SCEA MOULIN DE CHERY	775,45		775,45	0,00	0,00
	VEUZAIN SUR LOIRE	SCEA LA JOUSSERIE	2 667,79		2 667,79	0,00	0,00
	VEUZAIN SUR LOIRE	SCEA LES GRILLONS	5 999,96		5 999,96	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE BLOIS		12 347,34	9 557,59	114,38	2 675,37
18 - VALLEE DE LA TRONNE	AVARAY	EARL LBT	5 877,30		4 114,11	1 763,19	0,00
	AVARAY	DEHEN AMAURY	1 244,09		1 244,09	0,00	0,00
	COURBOUZON	GAEC VAUCHER*	474,56		474,56	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DE LA TRONNE		7 595,95	5 832,76	1 763,19	0,00

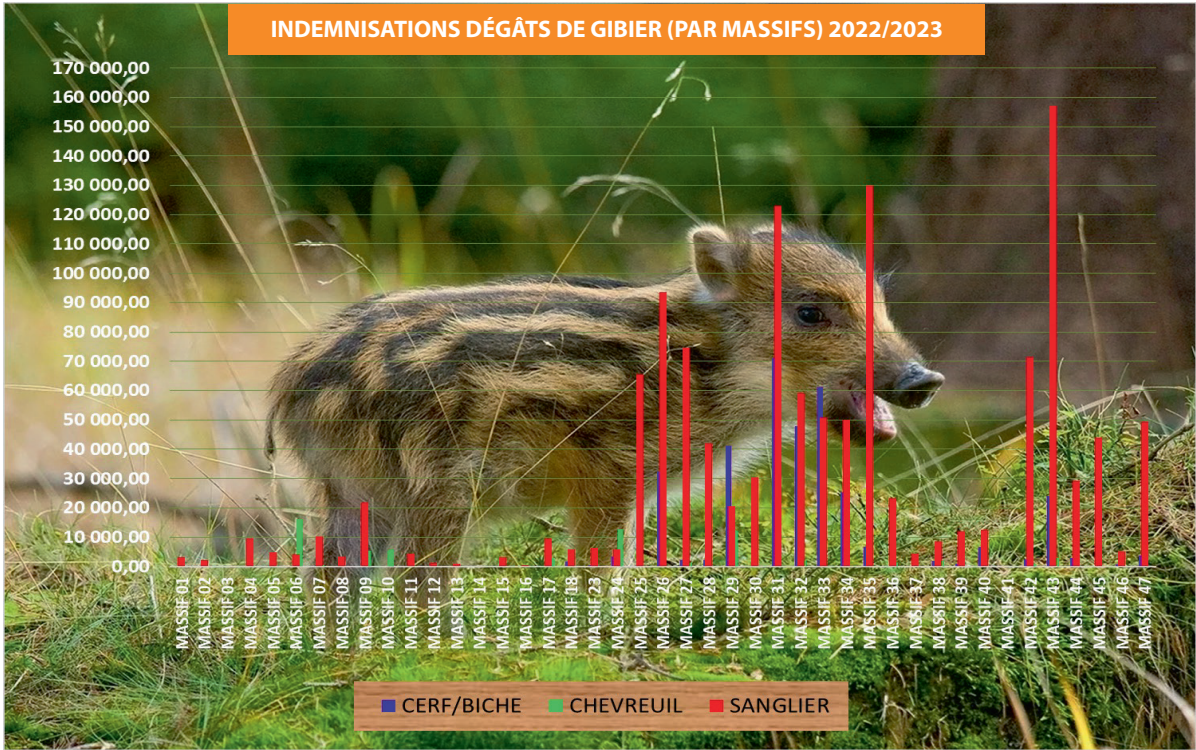
MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUILS DAIMS
23 - GROS BOIS	MEHERS	AUBIN SYLVAIN	960,50		768,40	192,10	0,00
	NOYERS SUR CHER	GAEC DESLOGES	2 836,80		2 836,80	0,00	0,00
	NOYERS SUR CHER	QUANTIN KATHELINE*	3 097,55		2 828,61	268,94	0,00
		TOTAL MASSIF GROS BOIS		6 894,85	6 433,81	461,04	0,00
24 - MONTLIVAULT	HUISSEAU SUR COSSON	EARL DE LA GRANGE	2 269,15		1 815,32	453,83	0,00
	VINEUIL	MARCHAND JACKY	19 552,47		4 023,69	2 823,79	12 704,99
		TOTAL MASSIF DE MONTLIVAULT		21 821,62	5 839,01	3 277,62	12 704,99
25 - RUSSY	CELLETES	CROISSET DAMIEN	3 740,34		3 740,34	0,00	0,00
	CELLETES	SCEA GERMAIN*	2 462,33		2 462,33	0,00	0,00
	CHAILLES	EARL LE BUISSONNET*	19 082,47		19 082,47	0,00	0,00
	CHAILLES	LEDoux BRUNO	6 985,60		6 985,60	0,00	0,00
	CHAILLES	LEDoux STEPHANE*	584,08		584,08	0,00	0,00
	CHAILLES	SCEA DE L'AIGREFIN	2 847,39		2 847,39	0,00	0,00
	LES MONTILS	EARL LE BUISSONNET*	14 590,71		14 590,71	0,00	0,00
	LES MONTILS	SCEA GERMAIN*	11 270,79		11 270,79	0,00	0,00
	SEUR	EARL JOUAN JACKY*	3 854,93		3 854,93	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE RUSSY		65 418,64	65 418,64	0,00	0,00
26 - SUDAIS	CANDE SUR BEUVRON	LEDoux STEPHANE*	9 929,34		9 929,34	0,00	0,00
	CANDE SUR BEUVRON	PELLOUARD ERIC	1 617,91		1 617,91	0,00	0,00
	CHAUMONT SUR LOIRE	EARL HENAUULT	661,50		661,50	0,00	0,00
	CHAUMONT SUR LOIRE	EARL L'IMBERT*	5 504,95		1 100,99	4 403,96	0,00
	CHAUMONT SUR LOIRE	LENOIR NICOLAS	2 492,53		1 246,27	1 246,26	0,00
	CHAUMONT SUR LOIRE	REGNARD JEAN-LUC	1 206,35		1 066,64	139,71	0,00
	CHISSAY EN TOURAINE	GERMAIN ROMAIN	2 692,55		2 692,55	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	EARL JOUAN JACKY*	1 214,89		1 214,89	0,00	0,00
	MONTHOU SUR BIEVRE	BOUVET HUBERT*	794,35		794,35	0,00	0,00
	MONTHOU SUR BIEVRE	HUBERT PHILIPPE*	323,11		323,11	0,00	0,00
	PONTLEVOY	EARL DE L'AIZERIE	2 497,29		249,73	2 247,56	0,00
	PONTLEVOY	EARL FEL LA MENARDIERE	11 271,32		11 271,32	0,00	0,00
	PONTLEVOY	EARL LA MAISON LONGUE	4 997,08		4 997,08	0,00	0,00
	PONTLEVOY	EARL L'IMBERT*	19 344,73		5 905,06	13 439,67	0,00
	PONTLEVOY	GAEC DE LA CHARMOISE*	4 940,08		2 808,99	2 131,09	0,00
	PONTLEVOY	GAEC RU ROUCHEUX	12 882,49		12 882,49	0,00	0,00
	PONTLEVOY	BOIRON SYLVAIN	1 857,37		371,47	1 485,90	0,00
	RILLY SUR LOIRE	DUBREUIL VINCENT*	383,67		191,84	191,83	0,00
	SAMBIN	GIRARD AURELIEN	960,50		192,10	768,40	0,00
	SAMBIN	HUBERT PHILIPPE*	7 333,06		3 176,95	4 156,11	0,00
	VALAIRE	EARL L'IMBERT*	3 399,23		3 034,79	364,44	0,00
	VALLIERES LES GRANDES	EARL DES POUPINES	7 505,43		7 505,43	0,00	0,00
	VALLIERES LES GRANDES	EARL LEVIEUGE	3 582,25		2 988,49	593,76	0,00
	VALLIERES LES GRANDES	GAEC DE LA CHARMOISE*	864,45		432,23	432,22	0,00
	VALLIERES LES GRANDES	DUBREUIL VINCENT*	1 284,98		642,49	642,49	0,00
	VALLIERES LES GRANDES	SCEA DES ANGENEAUX	16 337,92		16 144,06	193,86	0,00
		TOTAL MASSIF DE SUDAIS		125 879,33	93 442,07	32 437,26	0,00
27 - CHEVERNY	CHEVERNY	EARL DRONNE	1 317,47		0,00	1 317,47	0,00
	CHITENAY	JOUAN JEAN-MICHEL	1 384,27		1 384,27	0,00	0,00
	CHITENAY	JOUAN TONY	3 080,70		3 080,70	0,00	0,00
	CHITENAY	SCEA GERMAIN*	2 529,45		2 529,45	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	EARL BOUCHER POSTIC	853,09		853,09	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	EARL DES SABLONS	2 077,11		2 077,11	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	EARL ROCH	199,43		0,00	0,00	199,43
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	GAEC DU GROS CHENE*	2 007,77		2 007,77	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	BOUVET HUBERT*	2 547,17		2 547,17	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	SCEA DESLOGES	31 486,50		30 526,07	461,58	498,85
	CORMERAY	GAEC DE LA GAILLARDIERE*	7 303,92		7 303,92	0,00	0,00
	CORMERAY	SARL FASSOT*	1 480,01		1 480,01	0,00	0,00
	FRESNES	GAEC DE LA GAILLARDIERE*	1 813,57		1 813,57	0,00	0,00
	FRESNES	BOISSEAU JEAN-PIERRE	3 224,12		2 901,71	322,41	0,00
	FRESNES	MONTARU JEAN-PIERRE	1 281,50		1 281,50	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	EARL DES BRUYERES DE LARRE*	893,86		893,86	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	EARL RENAULT DIDIER	1 600,39		1 600,39	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	MOREAU PHILIPPE	10 545,57		10 545,57	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	PICARD CEDRIC	546,11		546,11	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	SAS TERRES DE SOLOGNE	1 355,07		1 355,07	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	SOCIETE DOMAINE HENRY MARIONNET	416,83		0,00	0,00	416,83
		TOTAL MASSIF DE CHEVERNY		77 943,91	74 727,34	2 101,46	1 115,11
28 - CHOUSSY	CHEMERY	EARL DE LA CHAUMETTE	9 352,58		9 352,58	0,00	0,00
	CHEMERY	BIETTE GHISLAIN	2 496,94		2 496,94	0,00	0,00
	CHEMERY	DESCHAMPS XAVIER*	738,53		738,53	0,00	0,00
	CHEMERY	GARNIER SEBASTIEN	5 376,45		5 376,45	0,00	0,00
	CHEMERY	SCEA PICHON	1 652,46		1 652,46	0,00	0,00
	COUDES	EARL DE MONTIBERT	7 987,29		7 987,29	0,00	0,00
	COUDES	GAEC DU GROS CHENE*	7 386,75		5 170,72	2 216,03	0,00
	COUDES	LELOIR JEAN-LUC	2 149,41		2 149,41	0,00	0,00
	MONTHOU SUR CHER	VERRIER JULIEN	5 545,57		5 545,57	0,00	0,00
	SAINT ROMAIN SUR CHER	DESCHAMPS XAVIER*	1 507,83		1 507,83	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE CHOUSSY		44 193,81	41 977,78	2 216,03	0,00
29 - BROUARD	CHATEAUVIEUX	GAEC MALET FRERES	2 529,06		1 264,54	1 264,52	0,00
	CHATEAUVIEUX	BARRAS ALAIN	12 105,83		0,00	0,00	12 105,83
	CHATEAUVIEUX	COUDERT JEROME	5 037,10		803,68	4 233,42	0,00
	CHATEAUVIEUX	MARTEAU ETIENNE*	10 091,52		683,37	9 408,15	0,00
	CHATEAUVIEUX	QUANTIN PASCAL*	15 700,46		4 637,36	11 063,10	0,00
	CHATEAUVIEUX	BOISSIER BRIGITTE	1 280,66		128,07	1 152,59	0,00

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUILS DAIMS
29 - BROUARD	CHATEAUVIEUX	QUANTIN KATHELINE*	8 262,28		4 131,14	4 131,14	0,00
	CHATEAUVIEUX	SCEA DE LA RABERIE	4 858,06		1 457,42	3 400,64	0,00
	COUFFY	EARL BOURGANELLE	1 670,47		334,09	1 336,38	0,00
	MAREUIL SUR CHER	EARL DE LAUNAY	1 781,20		1 181,15	600,05	0,00
	MAREUIL SUR CHER	EARL MARTEAU	2 864,91		2 454,89	410,02	0,00
	SAINT AIGNAN	MARTEAU ETIENNE*	5 020,17		1 004,03	4 016,14	0,00
	SEIGY	MARTEAU ETIENNE*	998,78		799,02	199,76	0,00
	SEIGY	QUANTIN PASCAL*	1 778,62		1 778,62	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE BROUARD			73 979,12	20 657,38	41 215,91	12 105,83
30 - CHAMPAGNE BERRICHONNE	LA CHAPELLE MONTMARTIN	EARL DU COLOMBIER	8 514,77		8 514,77	0,00	0,00
	MARAY	GAEC CAPAGRI	4 625,91		4 625,91	0,00	0,00
	MARAY	GAEC DOMAGALA FRERES	3 013,85		3 013,85	0,00	0,00
	MARAY	SCEA DE DALLUET	3 689,93		3 689,93	0,00	0,00
	SAINT JULIEN SUR CHER	EARL DE LA SAVARDIERE	6 370,73		6 233,70	0,00	137,03
	SAINT LOUP	EARL VAN BERGEIJK	4 279,97		4 279,97	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE LA CHAMPAGNE BERRICHONNE			30 495,16	30 358,13	0,00	137,03
31 - COSSON OUEST	CROUY SUR COSSON	FASSOT JEAN-MICHEL*	17 158,99		8 549,22	8 609,77	0,00
	CROUY SUR COSSON	FASSOT MARIE-France	2 264,14		1 132,07	1 132,07	0,00
	CROUY SUR COSSON	SARL FASSOT*	2 449,65		1 224,83	1 224,82	0,00
	LA FERTE SAINT CYR	EARL DU PRE D'ALLONNES	6 380,57		5 742,51	638,06	0,00
	LA FERTE SAINT CYR	GAEC VAUCHER*	2 873,84		2 155,38	718,46	0,00
	LA FERTE SAINT CYR	FASSOT ERIC*	3 952,28		2 766,60	1 185,68	0,00
	MUIDES SUR LOIRE	GAEC CROC DU MERLE	4 688,12		886,41	3 801,71	0,00
	MUIDES SUR LOIRE	GAEC VAUCHER*	43 488,51		22 478,52	21 009,99	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	EARL DE L'ARTHURE	34 288,28		17 876,71	16 411,57	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	EARL LA GOBIONNE	21 591,93		21 252,67	339,26	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	GAEC VAUCHER*	7 639,77		3 819,88	3 819,89	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	FASSOT JEAN-MICHEL*	6 374,64		1 899,60	4 475,04	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	PIEDALLU ADRIEN	15 680,08		10 163,93	5 516,15	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	SARL FASSOT*	3 829,52		3 829,52	0,00	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	SCEA DU LUNOT*	21 318,92		19 187,03	2 131,89	0,00
	TOTAL MASSIF DU COSSON OUEST			193 979,24	122 964,88	71 014,36	0,00
32 - FONTAINES EN SOLOGNE	COUR-CHEVERNY	EARL PASQUIER LAURENT	10 300,10		2 103,51	7 495,42	701,17
	COUR-CHEVERNY	GAEC HERMELIN FRERES	3 048,90		3 048,90	0,00	0,00
	COUR-CHEVERNY	CHERY ALAIN	1 384,74		193,86	1 190,88	0,00
	COUR-CHEVERNY	DASSISE SEBASTIEN	469,15		469,15	0,00	0,00
	COURMEMIN	EARL POULAS*	1 581,92		144,75	0,00	1 437,17
	COURMEMIN	EARL ROUSSEAU FLORENT*	3 056,32		3 056,32	0,00	0,00
	COURMEMIN	BERNEDE NOEMI	765,66		765,66	0,00	0,00
	COURMEMIN	LECOMTE BRUNO*	4 760,16		3 747,82	963,67	48,67
	COURMEMIN	LOUVEL JEREMY	1 015,06		1 015,06	0,00	0,00
	COURMEMIN	RENAULT BENOIT	542,92		542,92	0,00	0,00
	COURMEMIN	RUELLAND ANNIE	354,21		354,21	0,00	0,00
	COURMEMIN	BAUDOUX ELODIE	1 288,10		1 288,10	0,00	0,00
	COURMEMIN	SAUSSET CATHERINE*	4 147,78		2 855,36	1 292,42	0,00
	COURMEMIN	SCEA PC CLEMENT	303,00		303,00	0,00	0,00
	FONTAINE EN SOLOGNE	EARL ROCH	16 949,10		847,46	16 101,64	0,00
	FONTAINE EN SOLOGNE	BERANGER ALEXANDRE*	676,19		610,32	65,87	0,00
	FONTAINE EN SOLOGNE	SCEA CHANTIER	31 813,33		13 507,10	18 306,23	0,00
	VERNOU EN SOLOGNE	EARL CHAUVIN	3 212,60		3 092,59	120,01	0,00
	VERNOU EN SOLOGNE	EARL FERME DE DAMBLE	10 145,17		10 145,17	0,00	0,00
	VERNOU EN SOLOGNE	EARL HIRON*	12 807,68		10 699,15	2 108,53	0,00
	VERNOU EN SOLOGNE	EARL ROUSSEAU FLORENT*	507,63		406,10	101,53	0,00
	TOTAL MASSIF DE FONTAINES EN SOLOGNE			109 129,72	59 196,51	47 746,20	2 187,01
33 - BOULOGNE	BAUZY	EARL BESSONNIER	2 821,79		2 446,44	375,35	0,00
	BAUZY	EARL ROUSSEAU FLORENT	418,05		313,54	104,51	0,00
	BAUZY	GAEC VAUCHER*	868,25		868,25	0,00	0,00
	BAUZY	LECOMTE BRUNO*	907,77		907,77	0,00	0,00
	BAUZY	SCEA DU LUNOT*	2 387,91		1 193,96	1 193,95	0,00
	BRACIEUX	EARL DE LA MARE*	913,93		913,93	0,00	0,00
	DHUIZON	EARL JAFFRE ET FILS*	525,67		473,10	52,57	0,00
	DHUIZON	BAECHLER FRANCK	1 488,62		744,31	744,31	0,00
	DHUIZON	CHARPENTIER JEAN-MARIE*	3 208,12		1 287,90	1 920,22	0,00
	DHUIZON	ELOI PHILIPPE	8 714,16		4 357,08	4 357,08	0,00
	DHUIZON	FROUX HERVE	9 970,86		8 310,90	1 659,96	0,00
	DHUIZON	PAJON SEBASTIEN	10 016,05		3 736,99	6 279,06	0,00
	DHUIZON	THOMAS FREDERIC*	1 134,57		488,87	645,70	0,00
	DHUIZON	SAUSSET CATHERINE*	2 548,87		1 917,20	631,67	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	EARL CROISSET PATRICK	21 844,15		9 440,81	12 403,34	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	EARL DE LA MARE*	8 167,93		5 979,02	2 188,91	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	GAEC LIAGRE	19 565,21		2 998,70	16 566,51	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	BERANGER ALEXANDRE*	13,87		13,87	0,00	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	BERANGER DANIEL	14,97		14,97	0,00	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	BERANGER LAURENT	27,73		27,73	0,00	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	BONNET MARCEL	881,02		0,00	881,02	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	MORIN ETIENNE	737,72		590,18	147,54	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	SCEA DU LUNOT*	14 831,26		3 770,70	11 060,56	0,00
	TOTAL MASSIF DE BOULOGNE			112 008,48	50 796,22	61 212,26	0,00
34 - NEUNG SUR BEUVRON	LA MAROLLE EN SOLOGNE	EARL DE LA GRIVAUDIERE	1 376,21		1 118,19	258,02	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	EARL HIRON*	892,14		178,43	713,71	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	EARL JAFFRE ET FILS*	2 141,80		1 927,62	214,18	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	GAEC DE LA COULARDIERE*	2 662,46		1 730,60	931,86	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	FASSOT ERIC*	26 025,48		21 177,28	4 848,20	0,00

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUILS DAIMS
34 - NEUNG SUR BEUVRON	LA MAROLLE EN SOLOGNE	FASSOT JEAN-MICHEL*	13 618,31		3 362,37	10 255,94	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	EARL DE LA PLANCHE	3 733,64		1 767,16	1 966,48	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	EARL HIRON*	2 257,16		2 257,16	0,00	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	FASSOT ERIC*	5 897,92		3 536,38	2 361,54	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	THOMAS FREDERIC*	2 473,58		618,40	1 855,18	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	EARL HIRON*	805,63		805,63	0,00	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	EARL JAFFRE ET FILS*	2 341,04		2 106,93	234,11	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	GAEC DE LA COULARDIERE*	2 551,53		1 020,62	1 530,91	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	CHARPENTIER JEAN-MARIE*	823,70		823,70	0,00	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	DAZON MARIE-NOELLE	676,09		676,09	0,00	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	SAUSSET CATHERINE*	1 235,39		1 235,39	0,00	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	SCEA DU GUE MULON	1 638,31		1 481,38	156,93	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	SCEA HARAS DE GARRY PIERRE	4 252,12		4 252,12	0,00	0,00
TOTAL MASSIF DE NEUNG SUR BEUVRON				75 402,51	50 075,45	25 327,06	0,00
35 - ROMORANTIN	MILLANCAY	BOUTRON MARYSE	2 797,31		1 678,38	1 118,93	0,00
	MILLANCAY	SCEA LA PINAUDERIE*	788,91		788,91	0,00	0,00
	MILLANCAY	SCEA LES MAISONS NEUVES	11 261,80		7 938,14	3 323,66	0,00
	ROMORANTIN	OLYMPIE LAURENT*	2 009,71		2 009,71	0,00	0,00
	ROMORANTIN	CALLES SOLANGE	122,85		122,85	0,00	0,00
	ROMORANTIN	SCEA LA PINAUDERIE*	286,64		286,64	0,00	0,00
	ROMORANTIN	SASU ROMO FRAISES	74 050,05		74 050,05	0,00	0,00
	ROMORANTIN	SOCIETE BIO PATURAGE*	1 491,21		1 491,21	0,00	0,00
	VEILLEINS	EARL ROUSSEAU FLORENT	5 232,16		5 232,16	0,00	0,00
	VEILLEINS	OLYMPIE LAURENT*	856,84		856,84	0,00	0,00
	VEILLEINS	SCEA LES VILLIERS	32 032,94		29 788,96	2 243,98	0,00
	VEILLEINS	SOCIETE BIO PATURAGE*	2 714,46		2 714,46	0,00	0,00
	VILLEFRANCHE SUR CHER	GAEC LA MAISON BLANCHE	2 899,96		2 899,96	0,00	0,00
TOTAL MASSIF DE ROMORANTIN				136 544,84	129 858,27	6 686,57	0,00
36 - GY - LASSAY SUR CROISNE	GY EN SOLOGNE	EARL RENAULT DIDIER*	589,61		589,61	0,00	0,00
	GY EN SOLOGNE	BERLU FREDERIC*	1 275,76		1 275,76	0,00	0,00
	GY EN SOLOGNE	GAUTRY SYLVIE*	235,90		235,90	0,00	0,00
	LASSAY SUR CROISNE	BERLU FREDERIC*	1 574,68		361,93	0,00	1 212,75
	LASSAY SUR CROISNE	GAUTRY SYLVIE*	2 910,78		2 910,78	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	EARL DES BRUYERES DE LARRE*	1 817,91		1 817,91	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	EARL DU PETIT PRE	527,13		527,13	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	EARLPOULAS*	282,63		282,63	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	EARL RENAULT DIDIER*	870,39		870,39	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	GAEC PIQUET GODIN	2 383,05		2 383,05	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	GAUTRY SYLVIE*	2 062,70		2 062,70	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	FERME EQUESTRE MESNARD	272,15		272,15	0,00	0,00
	PRUNIER EN SOLOGNE	OLYMPIE LAURENT*	3 226,36		3 226,36	0,00	0,00
	PRUNIER EN SOLOGNE	GUIBERT MELANIE	6 531,95		6 531,95	0,00	0,00
TOTAL MASSIF DE GY - LASSAY SUR CROISNE				24 561,00	23 348,25	0,00	1 212,75
37 - GIEVRES	PRUNIER EN SOLOGNE	GAEC LA MAISON BLANCHE	1 546,95		1 546,95	0,00	0,00
	PRUNIER EN SOLOGNE	GUIBERT MELANIE	467,26		467,26	0,00	0,00
	SELLES SUR CHER	ROUSSEAU VINCENT	2 371,64		2 371,64	0,00	0,00
TOTAL MASSIF DE GIEVRES				4 385,85	4 385,85	0,00	0,00
38 - VALLEE DU CHER SUD OUEST	ANGE	EARL MANOIR DE LA VIGNIERE*	1 522,80		0,00	0,00	1 522,80
	POUILLE	EARL DE LAUNAY	6 024,70		4 174,53	1 850,17	0,00
	POUILLE	EARL MANOIR DE LA VIGNIERE*	342,54		0,00	0,00	342,54
	POUILLE	EARL ROLAND GIBAUT	1 421,66		1 421,66	0,00	0,00
	POUILLE	BOURRY BRUNO	1 591,62		1 591,62	0,00	0,00
	SAINT GEORGES SUR CHER	SCEA LA PIERRIERE	1 226,57		1 226,57	0,00	0,00
TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DU CHER SUD OUEST				12 129,89	8 414,38	1 850,17	1 865,34
39 - MARCILLY - SAINT VIATRE	MARCILLY EN GAULT	EARL POUPAT	3680,31		2775,61	904,70	0,00
	MARCILLY EN GAULT	GAUTRY SYLVIE*	1186,47		1186,47	0,00	0,00
	MARCILLY EN GAULT	CHERY JEANNINE*	1643,22		1478,90	0,00	164,32
	MARCILLY EN GAULT	SCEA LA PINAUDERIE	3762,31		3762,31	0,00	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	BANSARD JEAN-JACQUES*	994,32		994,32	0,00	0,00
	SAINT VIATRE	DESHAYES FRANCIS	1806,89		1770,88	36,01	0,00
TOTAL MASSIF DE MARCILLY - SAINT VIATRE				13 073,52	11 968,49	940,71	164,32
40 - VILLENY - YVOY - CHAUMONT	CHAUMONT SUR THARONNE	EARL FERRIOT	1 767,61		1 767,61	0,00	0,00
	VILLENY	ELOI FRANCOIS	1 044,34		1 044,34	0,00	0,00
	VILLENY	FASSOT JEAN-MICHEL*	11 253,30		5 300,78	5 952,52	0,00
	YVOY LE MARRON	GAEC DE LA COULARDIERE*	4 352,94		3 798,27	554,67	0,00
	YVOY LE MARRON	AUCANTE NILS	605,47		605,47	0,00	0,00
TOTAL MASSIF DE VILLENY - YVOY - CHAUMONT				19 023,66	12 516,47	6 507,19	0,00
42 - SOUVIGNY - CHAON - VOUZON	CHAON	EARL BIODRAN	1 685,33		1 348,26	337,07	0,00
	CHAON	VANNIER FABRICE	39 764,96		37 206,70	1 875,13	683,13
	LAMOTTE BEUVRON	EARL DE LA CHERAUTIERE	696,18		696,18	0,00	0,00
	SOUVIGNY EN SOLOGNE	GAEC DE LA VASLINIERE	12 296,62		12 038,64	257,98	0,00
	SOUVIGNY EN SOLOGNE	FARDEAU DANIEL	690,33		690,33	0,00	0,00
	SOUVIGNY EN SOLOGNE	PETAT ALAIN	1 276,22		1 276,22	0,00	0,00
	VOUZON	EARL DE LA PICANIERE	10 833,02		10 833,02	0,00	0,00
	VOUZON	LECOEUR JEAN-PIERRE	6 063,51		6 063,51	0,00	0,00
	VOUZON	SCEA DU LAUDET	1 199,92		1 199,92	0,00	0,00
TOTAL MASSIF DE SOUVIGNY - CHAON - VOUZON				74 506,09	71 352,78	2 470,18	683,13
43 - NOUAN - PIERREFITTE	NOUAN LE FUZELIER	EARL DE LA CHERAUTIERE	2 128,73		2 128,73	0,00	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	EARL DE LA LANDE	7 284,80		7 284,80	0,00	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	BANSARD JEAN-JACQUES*	3 073,65		2 609,28	464,37	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	PAJON JEROME	2 088,55		2 088,55	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	EARL SIMON	70 829,93		53 456,99	17 372,94	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	GAEC COURRILOUX	3 152,03		3 152,03	0,00	0,00

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUILS DAIMS	
43 - NOUAN - PIERREFITTE	PIERREFITTE SUR SAULDRE	DEPARDIEU JACKY	7 030,01		5 121,39	954,31	954,31	
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	DUPEU CHRISTIAN	26 949,63		26 949,63	0,00	0,00	
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	HODEAU XAVIER	12 664,35		9 056,71	3 151,94	455,70	
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	BLANCHARD JOSSE AURELIE	29 697,99		26 164,61	2 056,53	1 476,85	
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	SCA LE SURGIS	8 250,13		8 250,13	0,00	0,00	
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	SCI DE LA VILAUDIERE	10 773,59		10 773,59	0,00	0,00	
TOTAL MASSIF DE NOUAN - PIERREFITTE				183 923,39	157 036,44	24 000,09	2 886,86	
44 - SALBRIS OUEST - THEILLAY	CHATRES SUR CHER	EARL COUSTRE*	2 341,34		468,27	1 873,07	0,00	
	LA FERTE IMBAULT	RUZE FABRICE	2 688,18		1 679,94	1 008,24	0,00	
	LA FERTE IMBAULT	CHERY JEANNINE*	1 147,17		1 147,17	0,00	0,00	
	SALBRIS	DOUARD JEAN-PIERRE	3 691,38		3 691,38	0,00	0,00	
	THEILLAY	EARL LAMBERT HUBERT	20 474,83		20 474,83	0,00	0,00	
	THEILLAY	DEGUETTE MICHEL*	1 743,05		1 743,05	0,00	0,00	
TOTAL MASSIF DE SALBRIS OUEST - THEILLAY				32 085,95	29 204,64	2 881,31	0,00	
45 - THEILLAY - ORCAY	ORCAY	FERME DE LA BROCQUERIE*	1 764,57		1 764,57	0,00	0,00	
	ORCAY	PICARD DELPHINE	15 822,92		15 822,92	0,00	0,00	
	THEILLAY	FERME DE LA BROCQUERIE*	2 144,90		2 144,90	0,00	0,00	
	THEILLAY	INDIVISION GERARD CLAIR	24 057,23		24 057,23	0,00	0,00	
	TOTAL MASSIF DE THEILLAY - ORCAY				43 789,62	43 789,62	0,00	0,00
46 - A 85 SUD EST	MENNETOU SUR CHER	EARL COUSTRE*	2 897,62		2 318,10	579,52	0,00	
	MENNETOU SUR CHER	PEUF SEBASTIEN	1 025,32		1 025,32	0,00	0,00	
	THEILLAY	DEGUETTE MICHEL*	1 829,41		1 829,41	0,00	0,00	
	TOTAL MASSIF DE A 85 SUD EST				5 752,35	5 172,83	579,52	0,00
47 - SELLES SAINT DENIS - LOREUX	LANGON SUR CHER	EARL DES GUILLEMEAUX*	4 873,86		4 873,86	0,00	0,00	
	LOREUX	EARL DES GUILLEMEAUX*	4 115,84		4 115,84	0,00	0,00	
	LOREUX	EARL LAMBERT HUBERT	2 824,97		2 824,97	0,00	0,00	
	LOREUX	LEZE PASCAL	2 429,22		2 079,44	349,78	0,00	
	LOREUX	SCEA LA PINAUDERIE*	593,23		0,00	593,23	0,00	
	MENNETOU SUR CHER	EARL COUSTRE*	7 992,69		5 196,74	2 602,09	193,86	
	MENNETOU SUR CHER	EARL DES GUILLEMEAUX*	10 811,37		10 811,37	0,00	0,00	
	SELLES SAINT DENIS	EARL DES GUILLEMEAUX*	7 577,27		7 577,27	0,00	0,00	
	SELLES SAINT DENIS	LANCEZEUX PATRICK	880,29		880,29	0,00	0,00	
	SELLES SAINT DENIS	TOUZEAU CHRISTIAN	221,87		199,68	0,00	22,19	
	SELLES SAINT DENIS	CHERY JEANNINE*	10 735,68		10 735,68	0,00	0,00	
	TOTAL MASSIF DE SELLES SAINT DENIS - LOREUX				53 056,29	49 295,14	3 545,10	216,05
TOTAL DES INDEMNISATIONS DEGATS DE GIBIER € =					1 656 699,75	1 252 308,40	338 702,12	65 689,23

Les déclarations des dégâts de gibier sont regroupées par commune du lieu des dégâts.
Les exploitants figurant avec une astérisque * déclarent des dossiers sur plusieurs communes.
Certains dossiers de dégâts sont en cours de traitement, et les indemnités correspondantes n'apparaissent pas dans ce tableau.
Les chiffres sont arrêtés au 24/03/2023.



SIA

La date butoir de création de compte
31 décembre 2024.

Le Système d'information sur les armes, lancé par le ministère de l'Intérieur le 8 février 2022 pour les chasseurs est désormais ouvert aux détenteurs sans licence ni permis (armes héritées ou trouvées).



Il devrait s'ouvrir aux autres catégories (licenciés FFT, détenteurs d'une licence balltrap...) au cours de cette année.

Chaque détenteur d'arme doit obligatoirement se créer un compte sur le site : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

Les armes juxtaposées ou superposées à un seul coup par canon et à canon lisse, acquises avant décembre 2011, ne sont pas obligatoirement déclarables. Une personne qui ne détient que des armes de ce type n'est donc pas obligée de créer un compte.

Pour la création du compte, il faut une adresse mail, le permis de chasser, une carte d'identité ou un passeport valide ainsi qu'un justificatif de domicile. Si vous avez une validation annuelle de permis de chasser vous pouvez l'intégrer. Une personne qui a son permis de chasser mais qui ne chasse plus depuis plusieurs années s'enregistre quand même comme chasseur.

Le délai maximum pour la création de ce compte est reporté au 31/12/2024 et il faut privilégier l'usage du navigateur Firefox Mozilla plutôt que Google Chrome ou Microsoft Edge qui peuvent engendrer des dysfonctionnements. Il est préférable que les pièces jointes soient au format PDF.

Les détenteurs sans licence ni permis, doivent fournir un certificat médical dont le modèle est à télécharger sur le site du SIA.

Il est très important de bien noter son numéro SIA, ainsi que l'identifiant (login) et le mot de passe, car seul le ministère de l'Intérieur peut les récupérer, et le processus peut être très long.

Après la création de votre compte, il est important de vous reconnecter et de vérifier que vos armes sont bien enregistrées. Vous disposez de 6 mois après la création pour effectuer les modifications.

Si vous n'êtes pas informatisés et que vous ne connaissez personne pour vous aider, vous pouvez prendre rendez-vous auprès des services de la préfecture de Blois ou de la sous-préfecture de Romorantin ainsi que dans certaines maisons France service. Attention, ces dernières peuvent vous aider à créer votre compte mais ne peuvent pas enregistrer vos armes. Vous devrez donc, dès que votre compte sera créé, prendre rendez-vous auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture de Romorantin pour faire enregistrer vos armes. Vous pouvez aussi contacter notre technicien Denis Peltier au 06 82 87 94 46 (dpeltier@fdc41.com). Pour les personnes qui doivent créer un compte car elles détiennent des armes soumises à déclaration, si le compte n'est pas créé dans les délais l'État pourra procéder à la saisie des armes.

N'attendez pas le dernier moment
pour créer votre compte.

Kits de haies
CYNÉGÉTIQUES, HAIE DES OISEAUX

Semences certifiées
CULTURES ANNUELLES, SWITCHGRASS



Nous serons présents :
Salon de la chasse et
de la faune sauvage
du 22 au 25 mars 2024
Game Fair de
Lamotte-Beuvron
du 14 au 16 juin 2024



Tous nos produits sur
bauchery.fr

Place Saint-Martin - 41220 Crouy-sur-Cosson - Tél : 02 54 87 51 02 - E-mail : contact@bauchery.fr

Xavier Pelletier

Préfet de Loir-et-Cher

« La chasse a toute sa place dans notre société. »

Vous avez pris vos fonctions le 21 août dernier. Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ?

Xavier Pelletier. J'ai 55 ans, je suis marié et j'ai deux filles. Diplômé de l'ENA, j'étais précédemment préfet en mission de service public chargé de la reconstruction des vallées sinistrées des Alpes Maritimes après le passage de la tempête Alex. Auparavant, j'ai été notamment chef de cabinet de Bruno Le Maire, alors secrétaire d'État chargé des Affaires européennes (2008-09), puis ministre de l'Agriculture (2009-2012). Entre 2016 et 2020, en tant que directeur général, j'ai réalisé la fusion des CCI de Lyon, Saint-Etienne et Roanne.

Pratiquez vous la chasse, la traque ou avez-vous dans votre entourage des chasseurs ?

Xavier Pelletier. Non mais je suis très attaché au monde rural. Je suis né à Saint-Étienne mais j'ai mes racines paternelles en Saône-et-Loire, dans la région de Cluny, et maternelles en Haute-Loire. Mon grand-père y chassait d'ailleurs le petit gibier avec ses Pointers et un magnifique fusil fabriqué à Saint-Étienne. J'aime pratiquer l'équitation, même si ces dernières années, je n'ai pas eu beaucoup de temps à y consacrer. Sur le fond, je crois que la ruralité est une richesse pour notre pays qui doit en être fier. Pour ma part, elle est mon essence.

Le 4^e Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est en phase de préparation. Quelle importance représente-t-il à vos yeux ?

Xavier Pelletier. C'est un document central qui fixe les orientations de la chasse dans notre département pour les 6 ans à venir. En cours de construction par la DDT et la FDC 41, je le signerai en juin prochain. Deux axes sont essentiels à mes yeux. D'abord, la sécurité de la pratique. Les chasseurs doivent être attentifs et vigilants sur le respect des règles comme l'angle de tir à 30 ° ou la nécessaire sobriété. On ne doit plus chasser et boire car il faut être maître de soi.

Des vies ne doivent plus être brisées par des accidents évitables. A ce titre, la transformation des modes de chasse comme au Domaine national de Chambord, où est expérimentée la traque affût, me semble une bonne chose. Une meilleure gestion des populations est ma seconde priorité en particulier de sangliers. Les chasseurs doivent réguler plus efficacement cette espèce qui occasionne de lourds dégâts aux cultures (560 K€ d'aide de l'État en 2023) et obtenir de meilleurs résultats. C'est aussi un enjeu de biodiversité majeur car la prolifération de grand gibier détruit les équilibres et les milieux. Chaque espèce doit trouver sa place. Sur ces priorités, je sais pouvoir compter sur Hubert-Louis Vuitton et la FDC 41.

La loi du 2 février 2023 sur l'engrillagement est-elle entrée en application ?

Xavier Pelletier. Absolument. L'OFB, dans sa mission de police de l'environnement, veille au quotidien au strict respect de la nouvelle réglementation à savoir la mise en conformité, avant le 1^{er} janvier 2027, de l'ensemble des clôtures existantes (depuis moins de 30 ans) avec notamment une hauteur maximum de 1,20 mètre et un positionnement à 0,30 cm du niveau du sol. S'il existe des critères d'exception notamment liés à la sécurité, des rappels à la loi et des procès-verbaux ont déjà été dressés.

L'État a annoncé la plantation de 50 000 km de haies d'ici 2030. En quoi les chasseurs ont-ils un rôle à jouer dans la préservation de la biodiversité ?

Xavier Pelletier. La chasse est indispensable aux équilibres écologiques. Les chasseurs ont donc un rôle essentiel dans l'aménagement des milieux naturels, la gestion et la régulation des populations. Lorsque j'étais préfet chargé de la reconstruction des vallées des Alpes-Maritimes, j'ai du reste consulté les chasseurs pour améliorer la prévention des risques. Leurs témoignages ont été très éclairants.

Je suis convaincu qu'une chasse intelligente et durable est un bon moyen de pratiquer la nature sur tout le territoire. Cela ne peut qu'intéresser les jeunes car il est nécessaire de renouveler les générations de chasseurs.

L'obligation de déclarer ses armes dans le SIA a été reportée au 31 décembre, où en est-on ? quels sont les intérêts de cette obligation nouvelle ?

Xavier Pelletier. Le déploiement de la plateforme ne pose pas de difficultés majeures. Le SIA porte un enjeu de connaissances, de sécurisation et de simplification grâce à la dématérialisation des procédures. Notre département compte 20 631 détenteurs d'armes à feu dont plus de 14 000 chasseurs. Au 16 octobre 2023, 6 823 comptes avaient été créés. J'ajoute que les collectes d'armes héritées et trouvées en vue de leur destruction ont bien fonctionné en 2022.

La chasse représente un poids économique certain en Loir-et-Cher. Cette tradition rurale a-t-elle encore un avenir ?

Xavier Pelletier. Je le pense. La chasse a toute sa place dans notre société. C'est d'ailleurs notre intérêt à tous. Il reste que les chasses traditionnelles doivent intégrer des éléments de sensibilisation sociétale liés au bien-être animal. Je pense notamment au déterrage du Blaireau qui ne me semble pas durable. J'ai d'ailleurs demandé une identification précise des populations et des dégâts causés aux cultures et aux infrastructures par cette espèce. La chasse est une activité noble et utile qui doit évoluer pour être en phase avec notre société. La souffrance animale n'a plus sa place aujourd'hui.



Direction Départementale des Territoires

Un partenaire efficace.

La direction départementale des territoires (DDT) de Loir-et-Cher est l'échelon départemental de suivi et de gestion de la chasse, sous l'autorité du préfet, pour le ministère de l'Environnement, Énergie et de la Mer.



Patrice Séac'h, directeur départemental des territoires et Xavier Pelletier, préfet de Loir-et-Cher.

Sous l'autorité du Préfet, la DDT anime la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) qui regroupe chasseurs, représentants agricoles et forestiers, associations de protection de la nature et de l'environnement et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et les lieutenants de louveterie.

Instance de dialogue, la CDCFS est chargée d'émettre un avis sur toutes les questions liées à la chasse et à la faune sauvage, notamment les dates d'ouverture et de fermeture, les attributions de

plans de chasse, la liste des ESOD, les modalités de leur destruction ou les battues administratives assurées par les Lieutenants de louveterie comme récemment dans le quartier des Grouëts à Blois. Trois agents suivent la question de la chasse au sein de la DDT. Après le départ en retraite de Magali Hermelin, c'est désormais Angélique Brambilla qui a repris ses missions. « *La relève est assurée. L'action de l'État s'inscrit dans la continuité avec des relations régulières et de qualité avec la FDC 41* » assure Patrick Séac'h, directeur départemental des territoires de Loir-et-Cher.

Direction Départementales des Territoires
31 mail Pierre Charlot - 41000 BLOIS - Tél. 02 54 55 75 05

DECATHLON

TERRES
de sologne



SOLOGNAC

BLOIS
2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN
Rue des Chardonnas
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 09 40

Colvert rôti et ses betteraves avec jus à l'hibiscus et cacao

Par Jean-Charles Boulmier, Chef du Bruadan

2
personnes



Ingrédients

2 colverts

GARNITURE

4 betteraves rouges crues

100 g vinaigre de Xérès

30 g de miel

75 g de sucre

CROMESQUIS DE CUISSE

4 cuisses de colvert

Thym, laurier, ail

100 g de graisse de canard

1 œuf

50 g de farine

50 g de chapelure fine

BARBAJUAN D'ABATS (BEIGNET)

Cœurs

Foies

125 g de farine

45 g d'eau

20 g d'huile d'olive

Sel

Cognac



Préparation

- **Désosser les colverts**, en séparer les filets, les cuisses et les abats (cœurs et foies). Réserver les carcasses.
- **Mettre à confire les cuisses**, préalablement assaisonnées de sel et poivre, dans la graisse de canard avec thym-laurier-ail. Cuire 2 h à feu doux.
- **Une fois cuites**, retirer la chair de l'os, hacher grossièrement et réaliser des petites boules, avant de réserver au frais.
- **Éplucher les betteraves**, tailler des tranches de 5 mm d'épaisseur, puis faire des disques des 5 cm de diamètre à l'aide d'un emporte-pièce. Réserver les parures de betteraves.
- **Réaliser une gastrique**. Mettre le miel et le sucre à fondre dans une casserole, puis ajouter le vinaigre, diviser le mélange dans 2 casseroles : l'une avec les palets, l'autre avec les parures de betteraves ; ajouter de l'eau à hauteur puis assaisonner. Lisser et cuire 1 h à feu doux. Une fois les parures cuites, les mixer et réaliser une purée. Garder les palets.
- **Faire poêler les foies et les cœurs**, assaisonner et flamber au cognac, hacher grossièrement.
- **Réaliser la pâte à barbaajuan**. Mettre dans un mixeur l'eau, l'huile, la farine, et le sel. Mixer, puis étaler le plus finement possible. Réserver.
- **Faire le jus**. Concasser grossièrement les carcasses, les mettre à colorer dans une casserole avec une garniture aromatique (carotte, oignons, ail, thym et laurier), puis déglacer au vin rouge, et mettre de l'eau à hauteur. Une fois le jus bien réduit, le filtrer puis faire infuser 10 mn avec une pincée de fleurs d'hibiscus. Filtrer à nouveau puis rectifier l'assaisonnement.
- **Réaliser les cromesquis**. Paner les boules de cuisse, les passer dans la farine puis dans l'œuf battu et la chapelure. Faire frire à 180°C.
- **Réaliser les barbajuans**, avec la pâte déjà étalée. Faire des disques de 6 cm de diamètre, mettre la farce d'abats, puis fermer comme un beignet. Faire frire à 180°C.
- **Assaisonner puis faire rôti** les filets de colvert à la poêle, environ 3 min de chaque côté.
- **Faire chauffer la garniture et le jus**, puis dresser l'assiette avec le filet, la cuisse et le beignet d'abats. Râper du cacao à environ 70 % sur l'assiette. Déguster.



Accompagnement

Gueule du Boa (Touraine AOP), domaine J-F Mérieau (Montrichard Val de Cher).



Le Bruadan La bonne adresse en Sologne

Baptisé du nom de la forêt voisine dans laquelle chassait François 1^{er}, le Chef Jean-Charles Boulmier et sa compagne Christelle Cauli ont ouvert cette bonne table raffinée et de qualité le 16 septembre 2023 à Millançay. Après un parcours étoilé passant notamment par Marc Meneau (L'Espérance à Saint-Père-sous-Vézelay) et à l'auberge des Templiers (Boismorand), le couple avait d'abord repris l'Epicurien à Villeherviers en 2021, avant de s'installer dans cette maison de 1904 parfaitement restaurée par la commune. Le chef Bourguignon de 37 ans propose des plats

savoureux à partir de produits locaux et de saison. Au hit parade, le Lièvre à la Royale cèpes et purée de pommes de terre ou le Soufflet à la poire d'Olivet. Dans un cadre épuré à la décoration soignée, le service est à la hauteur d'une cuisine gastronomique.

Le Bruadan

2 Rue du Plessis - 41 200 Millançay

Tél 02 54 96 22 75

Fermé mardi et mercredi

Menu à 37 € le midi en semaine,

50 € ou 69 € (week-end)



Assurance des particuliers et des professionnels

Un service de proximité dans votre région



disponibilité / écoute / confiance

Partenaire de votre Fédération, Monceau Assurances fédère des sociétés d'essence mutualiste diversifiées, fortes d'une expérience **de 200 ans en assurance de dommages et responsabilités** et **de 65 ans en assurance de personnes**.

Automobile • Habitation • Santé • Prévoyance
Retraite • Agricole • Responsabilités • Épargne – Assurance Vie
Professionnels • Loisirs • Vie privée



Trouvez l'agence la plus proche de chez vous

Beauce-la-Romaine : M. Guiset – 02 54 82 45 35
Blois : MM Bihel & Charté – 02 54 74 00 00
Bracieux : M. Besson – 02 54 46 48 62
Droué : Mme Vanier – 02 54 80 50 57
Herbault : Mme Didulé – 02 54 46 12 19
Lamotte-Beuvron : Mme Loiseau – 02 54 88 10 06
Le Controis-en-Sologne : Mme Calloux – 02 54 79 74 74
Les Montils : M. Reynaert – 02 54 44 07 77
Marchenoir : Mme Harouch – 02 54 72 30 28
Mer : Mme Martinat – 02 54 81 19 77

Mondoubleau : Mme Vanier – 02 54 80 18 61
Montoire-sur-le-Loir : M. Petit – 02 54 85 01 01
Montrichard-Val-de-Cher : Monceau Assur'Agence – 02 54 32 07 95
Romorantin : M. Guillon – 02 54 76 08 93
Saint-Aignan-sur-Cher : Mme Fouassier – 02 54 75 03 95
Saint-Amand-Longpré : Mme Lebon – 02 54 82 23 36
Salbris : M. Laval – 02 54 97 05 25
Selommes : Mme Lebon – 02 54 23 80 35
Vendôme : M. Chasseguet – 02 54 23 17 10
Veuzain-sur-Loire : M. Audon – 02 54 20 71 18

www.monceauassurances.com



Monceau
Assurances
mutuelles associées

Monceau Générale Assurances, société anonyme à conseil d'administration, régie par le Code des assurances et labellisée Monceau Assurances au capital de 30 000 000 euros. RCS Blois 414 086 355 1, av. des Cités Unies d'Europe – CS 10217 – 41103 Vendôme cedex – Tél. : 02 54 73 85 00 – Fax : 02 54 73 86 00. Monceau Retraite & Épargne, société anonyme à conseil d'administration, régie par le Code des assurances et labellisée Monceau Assurances au capital de 45 000 000 euros – RCS Paris 443 137 500 – 36/38, rue de Saint-Petersbourg – CS 70110 – 75380 Paris cedex 08 – Tél. : 01 49 95 79 79 Fax : 01 40 16 43 21. Capma & Capmi, société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes – Entreprise régie par le Code des assurances et labellisée Monceau Assurances. Siret 775 670 482 00030 – Siège social : 36/38, rue de Saint-Petersbourg – CS 70110 – 75380 Paris cedex 08 – Téléphone : 01 49 95 79 79 – Fax : 01 40 16 43 21. Les contrats proposés par Monceau Générale Assurances, Monceau Retraite & Épargne et Capma & Capmi sont distribués par le réseau d'agents généraux tous enregistrés à l'Orias – www.monceauassurances.com

DACIA SANDERO



© BAW.



Modèle présenté : Dacia Sandero Expression ECO-G 100 avec options peinture Gris Urbain et jantes 16" Amaris. Voir conditions dans votre concession Dacia Bracieux et sur dacia.fr.
Gamme Dacia Sandero : émissions de CO₂ min/max (g/km) (procédure WLTP) : 105/140. Consommations mixtes min/max (l/100 km) (procédure WLTP) : 5,2/6,6.

Dacia recommande Castrol

DACIA.FR

Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo #SeDéplacerMoinsPolluer

Réservez votre essai chez votre concessionnaire :

DACIA - WARSEMANN AUTOMOBILES BRACIEUX
22 AV DE CHEVERNY, 41250 BRACIEUX - 02 54 55 33 33
www.l.warsemann.fr